

choisir

revue culturelle
n° 642 – juin 2013

Exclusion



Jésuites
40 ans après leur réhabilitation

Société
Universalisme de l'humanitaire

Erratum

Chères lectrices, chers lecteurs de la revue *choisir*,

Nous avons découvert en même temps que vous, à notre grand regret, que notre numéro de mai contenait une grosse erreur d'impression : la *prière* et la deuxième page de la *chronique* de Gladys Théodoloz sont les mêmes que celles parues dans le numéro d'avril. Veuillez accepter, de notre part ainsi que de celles de nos imprimeurs, nos sincères excuses. Vous trouverez en fin de numéro la chronique « Ménage de printemps » dans son intégralité. Et que nos abonnés à la revue en ligne, qui lisent *choisir* sur www.choisir.ch et qui n'ont pas eu à pâtir de la même erreur, nous excusent de retrouver deux mois de suite la même chronique !



En ce temps-là

*En ce temps-là
Dieu sortit sur son balcon bleu

Avec amour il se pencha
pour voir à quoi jouaient les gosses
dans le jardin en contrebas

Or les gosses
jouaient à des jeux très féroces
qui les rendaient très malheureux

Alors Dieu
prit son bâton de pèlerin
et descendit vivre avec eux
pour leur apprendre à jouer bien

et ce fut le premier matin*

Gladys Théodoloz



choisir

n° 642 - juin 2013

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye
tél. 022 827 46 76
administration@choisir.ch

Direction

Albert Longchamp s.j.

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef
Céline Fossati, journaliste
Stjepan Kusar, collaborateur
tél. 022 827 46 75
fax 022 827 46 70
redaction@choisir.ch

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Bruno Fuglistaller s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.
Luc Ruedin s.j.

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Axelle Dos Ghali
Stjepan Kusar

Abonnements

1 an : FS 95.-
Etudiants, apprentis, AVS, AI : FS 65.-
CCP : 12-413-1 «**choisir**»
Pour l'étranger : FS 100.-
par avion : FS 105.-
Prix au numéro : FS 9.-
choisir = ISSN 0009-4994

Internet : www.choisir.ch

Illustrations

Couverture : Henri Gaud/CIRIC
p. 6 : Rebecca Bowering, 2012
p. 12 : Charlotte Moreau
p. 17 : Pierre Emonet
p. 22 : Fred de Noyelle/GODONG
p. 25 : SECO
p. 29 : William Vega
p. 32 : 2013, ProLitteris, Zurich

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

Editorial	2
<i>par Lucienne Bittar</i>	
Spiritualité	8
Le mieux, ennemi du bien <i>par Bruno Fuglistaller</i>	
Eglises	9
Les jésuites en Suisse. 40 ans après leur réhabilitation <i>par Joseph Bruhin</i>	
Société	11
Universalisme de l'humanitaire <i>par Michel Veuthey</i>	
Société	16
Le suicide. Du tabou au partage <i>par Joël Pralong</i>	
Politique	20
Drogues. « Il faut sortir du modèle répressif » <i>Une interview d'Olivier Guéniat par Céline Fossati</i>	
Politique	24
Chômeurs, et puis ? <i>par Tuana Gökçim Toksöz</i>	
Cinéma	29
La force de s'accrocher <i>par Patrick Bittar</i>	
Expositions	31
Max Ernst, Hubert Looser. Artiste et collectionneur inspirés <i>par Geneviève Nevejan</i>	
Lettres	34
Amer Drieu. La littérature, un amour trop bavard <i>par Gérard Joulidé</i>	
Livres ouverts	37
Les fêtes liturgiques <i>par Monique Desthieux</i>	
Livres ouverts	38
Une démocratie trop crédule ? <i>par Daniel Cornu</i>	
Livres ouverts	39
Terres de sang <i>par Jan Marejko</i>	
Chronique	44
Ménage de printemps <i>par Gladys Théodoloz</i>	

Soutenus et responsables

Pauvreté, chômage, suicide, drogues... Le sommaire de ce numéro égraine un chapelet de misères, de situations de précarité ou de violence. Qu'on ne s'y méprenne pas, si la réalité n'est pas masquée, elle ne se veut pas pour autant écrasante. Au fil des articles, on se rend compte du nombre de gens qui se sont impliqués pour soulager leurs semblables, et des progrès réalisés sur le plan humanitaire en l'espace de deux siècles. Le XIX^e siècle vit naître la Croix-Rouge ;¹ le XX^e siècle fut, certes, celui de massacres innommables,² mais aussi celui des luttes pour les droits humains, sociaux et syndicaux. Quelles avancées éthiques nous réserve le XXI^e siècle ? Qu'inventeront nos enfants ? Car si l'Occident a fait des bonds en avant inouïs sur le plan humanitaire et social, ces acquis doivent constamment être protégés et adaptés aux changements. Oui, la guerre contre la drogue a échoué. Oui, l'appauvrissement des classes moyennes est une réalité et le nombre de sans-abri, de mendiants, de chômeurs est en croissance. Oui, les solutions politiques s'avèrent souvent décevantes dans la pratique. A lire Olivier Guéniat,³ membre de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues, on se dit que tout est à réinventer à chaque fois ! Affronter les échecs, chercher des pistes d'évolution reste un devoir citoyen qui interpelle chacun d'entre nous.

Jamais, d'ailleurs, une société n'a eu autant à affronter sa réalité. Avec Internet, chacun peut « tout savoir sur tout ». Transparence et libération obligent (impudeur aussi, mais pourquoi voir toujours le pire ?), les tabous tombent les uns après les autres. La pauvreté, l'inceste, le suicide, la toxicomanie, l'homosexualité... autant de sujets dont on débat publiquement. Ceux qui vivaient leurs peines, leurs différences dans le secret, la solitude et l'angoisse, peuvent se dire plus facilement. Qu'on s'en souviene, être au chômage dans les années 1970 était considéré comme un manquement à son devoir et être pauvre n'était pas loin d'être une tare ! En Suisse, entre 1920 et 1960, des enfants ont été séparés de leurs parents, trop miséreux pour subvenir à leurs besoins, et placés dans des familles de paysans. Un

livre (1991), puis un film et à présent une exposition intitulée *Enfance volée sont revenus sur la question*. « *L'exposition ne prétend pas dire comment les choses devraient être, elle veut susciter des questions, proposer une plate-forme de discussion.* »⁴ C'est aussi notre but.

Et celui de bien d'autres qui réfléchissent, creusent des pistes ou militent dans le cadre de leur fonction, cherchant des remèdes à la précarité. Avec la crise, la polarisation politique est de retour. Les tenants du libéralisme et de l'individualisme à tous crins se confrontent aux collectivistes supporters de l'intervention étatique. Les uns, comme dans certaines villes aux Etats-Unis, proposent de remplacer la police par des milices privées et à chaque citoyen d'acheter son lampadaire s'il veut éclairer la rue... Les autres brandissent le catalogue des droits fondamentaux comme autant de devoirs dont la charge reviendrait à l'Etat. La nouvelle Constitution genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} juin, en est un exemple frappant. Entre le « j'ai droit à » (l'assistance sociale, une aide à domicile, de la formation continue...) et le « tous des assistés ! », l'équilibre est constamment à rechercher. Il serait bon aussi de revaloriser la solidarité directe qui prévalait avant l'avènement des acquis sociaux. Telle personne au chômage est logée depuis des mois chez une amie. Tels parents continuent à prendre en charge leur enfant majeur en rupture scolaire, plutôt que de lui demander de taper à la porte de l'Etat, comme la loi les y autoriserait. Car le droit est une chose, l'amour en est une autre.

Et puisque l'heure est au questionnement, pourquoi ne pas revisiter la notion « d'allocation universelle » des années 90, qui propose que chaque citoyen ait droit à un « revenu d'existence ». La question de la survie financière ainsi réglée, l'Etat pourrait consacrer ses forces à la prévention plutôt qu'à la réparation. Quant au citoyen, il serait à la fois aidé par la collectivité et responsable de ses propres choix.

Lucienne Bittar

- 1 • Voir **Michel Veuthey**, *Universalisme de l'humanitaire*, aux pp. 11-15 de ce numéro.
- 2 • Voir **Jan Marejko**, *Terres de sang*, à la p. 38 de ce numéro.
- 3 • Voir les pp. 20-23 de ce numéro.
- 4 • Au Théâtre St-Gervais, à Genève, jusqu'au 7 juillet, <http://www.enfances-volees.ch>.

 ■ Info

Union d'Eglises

En France, l'Eglise réformée et l'Eglise évangélique luthérienne, toutes deux membres du Conseil œcuménique des Eglises (COE), ont fusionné pour former l'Eglise protestante unie de France. Leur union a été célébrée à l'occasion d'un Synode commun, qui s'est tenu à Lyon du 8 au 12 mai. Le pasteur Olav Fykse Tveit, secrétaire général du COE, a salué les efforts menés par ces deux Eglises pour mettre sur pied une structure transformatrice unique. Cette entreprise « nous rappelle que l'unité à laquelle nous sommes appelés en Christ peut être une tâche ardue tout autant qu'elle est joyeuse. Pour beaucoup d'entre nous qui ne sommes pas en France, votre union nous donne l'espoir que notre propre travail peut, lui aussi, porter ses fruits. » (WCC/réd.)

 ■ Info

Equilibre libanais fragilisé

Plus d'un million de réfugiés syriens ont trouvé refuge au Liban. L'International Crisis Group (ICG), une ONG engagée dans la résolution des conflits, met en garde contre les possibles effets déstabilisants de l'afflux massif des réfugiés sur les équilibres fragiles du Liban, dont la population dépasse à peine les 4 millions. Pour l'ICG, cet afflux risque de précipiter le pays dans des conflits latents. Des stéréotypes et des préjugés sur les Syriens - ils seraient ignorants, délinquants ou soldats irréguliers - reviennent d'ailleurs à la surface.

Cette hostilité prend des teintes encore plus fortes chez les chiites et les chrétiens. Les militants du Hezbollah craignent que les sunnites anti-Assad ren-

forcent l'activisme contre leur mouvement ; et pour les chrétiens, cet afflux incontrôlé de réfugiés syriens rappelle la guerre civile libanaise et la présence militarisée dans les camps de réfugiés palestiniens.

L'ICG est d'avis qu'il faudrait « mettre la question des réfugiés au centre du prochain programme de gouvernement ». Les pressions sur les pays occidentaux et sur les pays arabes devraient aussi se renforcer, afin qu'ils intensifient leur engagement dans le cadre des programmes de soutien, qu'ils facilitent la concession de visas aux Syriens en fuite et qu'ils mettent à disposition le milliard de dollars nécessaire pour l'accueil des réfugiés au Liban d'ici à décembre 2013. (fides/réd.)

 ■ Info

Déplacés de Colombie

L'an dernier, le conflit entre les paramilitaires, la guérilla et les forces gouvernementales a augmenté en Colombie de façon significative, ce qui a provoqué le déplacement de plus de 5200 personnes dans la région sud-est de Valle del Cauca. En dépit de cet accroissement, l'Etat n'a pas porté assistance aux victimes de la violence dans cette région. C'est ce qui ressort d'un rapport du Service jésuite des réfugiés (JRS), intitulé *Une crise humanitaire restée sans réponse*.

La Colombie compte pas moins de 4,9 à 5,5 millions de déplacés. La Conférence épiscopale colombienne (CEC) rappelle qu'elle avait déjà publié, il y a 30 ans, un important dossier intitulé *Droits humains : les déplacés à cause de la violence en Colombie*, qui mettait en évidence les dimensions du phénomène.

Selon le dernier rapport de l'IDMC (Internal Displacement Monitoring Centre), la Colombie est le premier pays au monde en ce qui concerne le nombre de personnes déplacées sur son territoire, suivie par la Syrie et par la République démocratique du Congo.

(fides/dispatches/réd.)

■ Info

Non à la détention d'armes

« Il existe des fous qui désirent imposer le chaos au Honduras et ne respectent pas les lois », a dénoncé Mgr Rómulo Emiliani, évêque auxiliaire de San Pedro Sula, commentant le fait que des personnes armées se promènent impunément avec un AK-47 (Kalachnikov) dans les rues du pays. Un demi-million de fusils circulent au Honduras et un récent rapport public relatif à la violence fait état de 85 homicides pour 100 000 habitants. L'évêque regrette que « tueur » continue à être le métier le plus répandu. « A mon avis, il serait bon de faire passer un test psychologique à toutes les personnes qui achètent des armes », a-t-il ajouté.

En protestation à cette violence, une marche pour la paix a eu lieu le 5 mai dans la capitale. Les groupes les plus représentés ont été ceux de l'Eglise catholique et des étudiants de l'Université nationale autonome du Honduras. (fides/réd.)

■ Info

Réglementation des drogues

Une majorité d'observateurs s'accordent désormais sur l'échec des politiques de prohibition des drogues. Un

pas supplémentaire a été franchi par l'Organisation des Etats Américains (OEA), qui a publié en mai un rapport évoquant sans ambages la réglementation des drogues comme un scénario plausible pour sortir de l'impasse actuelle. Ils ont demandé et obtenu une assemblée générale de l'ONU consacrée à ce thème, agendée en 2016.

Comme l'explique Jean-Félix Savary, secrétaire général du Groupement romand d'études des addictions, l'OEA a mené une étude approfondie sur le marché de la drogue et les conséquences de la prohibition, mandatant plusieurs experts internationaux et décideurs, pour esquisser des solutions d'avenir à cette problématique socio-sanitaire.

Un constat unanime est à la base de ce travail de fond : la « guerre contre la drogue », proclamée il y a 40 ans par le président Richard Nixon, est un échec cuisant. Cette politique a englouti des sommes faramineuses, pour ne donner aucun résultat sur le terrain, si ce n'est de stigmatiser et discriminer les toxicomanes, entravant ainsi leur accès aux services de prévention, de soin et de traitement.

Un tabou est donc brisé sur le plan international. Jamais ces positions pragmatiques n'ont été portées en si haut lieu, par un si grand nombre d'Etats, même si de nombreux anciens responsables se sont prononcés pour un changement de paradigme (Bill Clinton, Jimmy Carter, Fernando Cardoso, Kofi Annan, etc.).

Qu'en est-il en Suisse ? Les villes de Zurich et de Bâle ont voté pour réglementer le commerce de cannabis. D'autres réfléchissent à la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de régulation. Des alternatives sont discutées pour trouver des solutions qui

augmenteraient la sécurité dans les rues, coûteraient moins cher et protégeraient mieux les consommateurs et la population. (Voir à ce sujet l'interview d'Olivier Guéniat, chef de la police judiciaire neuchâteloise, aux pp. 20-23 de ce numéro.) (com./réd.)

■ Info

Pauvreté en Suisse

Entre 700 et 900 000 personnes vivent en Suisse dans la pauvreté ; parmi elles, 260 000 enfants. Un programme de lutte contre la pauvreté, associant La Confédération, les cantons, les communes et des privés, a été avalisé par le Conseil fédéral ce printemps. Doté d'un budget de 9 millions de francs, le programme national 2014-2018 mettra la priorité sur la formation des plus démunis. Il s'attaquera aussi à la problématique du logement, source d'endettement et de recours à l'aide sociale. La stratégie vise encore une

surveillance de la lutte contre la pauvreté à l'échelon du pays et une mise en réseau des informations et connaissances acquises.

S'il s'agit là d'un pas important, beaucoup reste à faire, car la lutte contre la pauvreté est essentiellement du ressort des cantons, de qui relèvent l'instruction publique, les politiques de l'éducation et de la famille, la politique fiscale et l'aide sociale. Or la plupart d'entre eux, selon le directeur de Caritas Suisse Hugo Fasel, sont encore loin de formuler des objectifs politiques concrets.

Invité en mars par l'Association suisse des journalistes catholiques (ASJC), Hugo Fasel n'a pas mâché ses mots. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, il est toujours très difficile de faire passer l'idée qu'il y a des pauvres en Suisse, car leur existence a très longtemps été considérée comme un tabou. C'est particulièrement le cas en Suisse alémanique, où la sensibilité à ce phénomène, qui mine dangereusement la cohésion sociale, diffère beaucoup de celle de la Suisse romande.

« Il ne suffit pas de faire du bon travail pour et avec les pauvres, encore faut-il parvenir à faire connaître leur situation dans le public. Pour cela, il ne faut pas avoir peur d'intervenir au plan politique, quitte à se faire mal voir. » (apic/réd.)

Accueil de Caritas, Genève



■ Info

La Genève escamotée

Réfléchir aux situations créatrices de pauvreté et de précarité de manière plus large, et surtout agir ! C'est ce que demande *La Genève escamotée*.

Ce collectif composé de travailleurs sociaux et de membres d'associations de solidarité souhaite l'organisation d'états généraux de lutte contre la précarité et la pauvreté, réunissant les acteurs publics, cantonaux comme municipaux, les associations représentatives et toutes les personnes directement concernées par la précarité. « Il est urgent que l'on arrête de se "renvoyer" le pauvre ou de le cacher honteusement, et qu'on le prenne pleinement en compte. La précarisation des politiques publiques ne doit pas devenir la norme de notre société, et ainsi plonger dans la précarité une majorité de la population. Il y va de l'essence même de notre démocratie. » Les personnes qui se retrouvent à la rue à Genève sont de plus en plus nombreuses. Leur parcours diffère, mais elles ont en commun de faire les frais d'une précarisation grandissante du monde du travail (voir l'article de Tuana Gökçim Toksöz, aux pp. 24-27 de ce numéro), ainsi que de la conservation des droits au logement et aux services sociaux.

Plus de 400 personnes, selon les estimations des associations, cherchent quotidiennement un lieu chaud pour passer la nuit, pour 38 places d'hébergement d'urgence payantes (à l'Armée du Salut, par exemple). Les moins chanceux se débrouillent dans les cages d'escaliers et les caves, ou dans des abris de fortune sous les ponts ou dans les parcs.

Ces stratégies de survie provoquent, outre une humiliation pour ceux qui les vivent, un sentiment d'insécurité chez les habitants des quartiers confrontés à cette grande précarité.

Certes, le Service social de la Ville de Genève ouvre, de mi-novembre à fin mars, deux abris de la Protection civile, d'environ 200 places au total, à toute personne dormant dehors. Mais un nombre prédéfini de jours est accordé à chaque « bénéficiaire », sauf en cas de « grand froid » (-10° la nuit et -0° la journée, sur une période de plus de 48 heures). Durant le reste de l'année, aucune structure municipale ou cantonale gratuite n'est ouverte pour accueillir les personnes sans domicile. Pourtant les sans-abri sont tout autant en danger en été qu'en hiver. Durant la période estivale, les risques de déshydratation, associés à d'autres facteurs (alcool, chaleur, vêtements inadaptés pour la saison, etc.), sont importants et les décès sont même plus fréquents. Le collectif dénonce « cette politique du thermomètre » et demande l'ouverture de lieux d'hébergement d'urgence à l'année.

Pour *La Genève escamotée*, la pauvreté ne devrait plus être considérée comme une fatalité : « Les lacunes des politiques publiques actuelles sont criantes. La mise en place d'un plan d'action sociale digne de ce nom et dans une optique de recréation du tissu social et démocratique à long terme devient urgente. » (com./réd.)

Le mieux, ennemi du bien

Cela n'en finit pas. Des semaines et des semaines de mauvais temps, brièvement interrompues par une journée de soleil. Ce printemps est très bizarre, mais le plus curieux est l'effet de ce sale temps sur les tempéraments. Les uns sombrent dans la tristesse, les autres affichent un optimisme un peu forcé, les plus chanceux partent sous d'autres cieux, histoire de se recharger les batteries avant de retrouver la grisaille. Inutile de vous dire que je ne fais pas partie de la troisième catégorie. Pendant ces derniers mois, j'ai plutôt navigué à vue entre les deux premières options. L'expérience finalement s'est révélée intéressante grâce à l'enseignement que j'ai reçu.

Le climat n'engageant pas à l'activité physique en plein air, je me suis résolu à fréquenter une « salle »... Je ne m'y suis pas seulement résolu, je m'y suis même astreint : « Tu iras au moins trois fois par semaine au fitness ! » Quand je dis trois fois... Enfin... J'ai essayé... vraiment ! Et je me suis rendu compte que cette discipline (parce que c'en est réellement une) m'a fait du bien.

Pendant trop longtemps, j'ai été animé par une sorte d'idéalisme : « Pour que cela en vaille la peine, il faut au moins faire 1h30 de sport d'affilée, plusieurs fois par semaine. » Inutile de vous dire que c'était une idée très pratique en théorie, mais pratiquement, cela restait très théorique... Résultat, pas d'activité physique ou si peu.

Aussi ai-je décidé ce printemps d'appliquer à mes activités sportives un principe de vie spirituelle que je recommande régulièrement : « Ne mettez pas la barre trop haut, mais soyez régulier. Quand vous avez peu de temps, dites-vous qu'un peu c'est toujours mieux que rien. Et surtout ne vous arrêtez pas sous prétexte de ne pas avoir assez de temps ! » En effet, à trop vouloir bien faire, nous n'effectuons souvent plus rien.

Evidemment, une telle décision ne nous transformera pas en athlète, mais elle éliminera la déception que génèrent habituellement des résolutions peu réalistes. Et lorsque nous constaterons que le peu que nous parvenons à réaliser procure déjà une certaine satisfaction, nous trouverons l'énergie et l'envie d'en faire davantage. Courage...

Bruno Fuglistaller s.j.

Les jésuites en Suisse

40 ans après leur réhabilitation

●●● **Joseph Bruhin s.j.**, Zurich
ancien rédacteur en chef d'« *Orientierung* »¹

Les dispositions constitutionnelles sur les jésuites et les couvents, en vigueur jusqu'en 1973, n'avaient plus dans la pratique grande signification au moment du vote. En raison de l'interprétation restrictive des articles par les autorités, les jésuites pouvaient fort bien s'accommoder des limites encore en vigueur ; et les monastères, à cause de la diminution du nombre de leurs membres, n'envisageaient pas d'importantes fondations.

Cependant, ce droit d'exception inscrit dans la Constitution était une évidente discrimination à l'encontre de la population catholique. Ce n'est d'ailleurs que sous cette très regrettable réserve que la Suisse a ratifié, en 1972, la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, ces articles empoisonnaient fortement les relations entre les deux grandes confessions, comme l'a montré, par exemple, le débat venimeux au Grand Conseil du canton de Zurich en 1953.

Le ton employé par le Conseil d'Etat et par la presse ne pouvait pas laisser les

catholiques sans réaction. Elle vint en 1954, par l'entremise d'une motion du conseiller aux Etats d'Obwald, Ludwig von Moos, qui fut acceptée par les deux Chambres et transmise comme postulat au Conseil fédéral, chargé d'entreprendre la révision de la Constitution. Le but a enfin été atteint au terme de dix-neuf longues années.

Le 20 mai 1973, les deux articles discriminatoires ont été abrogés de la Constitution par 790 799 voix, contre 648 959 (55 % de oui - 45 % de non) et un taux de participation d'à peine 40 %. Les trois plus grands cantons ont voté contre : Berne et Vaud à une très large majorité, Zurich avec un écart bien moindre. Si les résultats du scrutin ne manifestaient aucune différence entre la Suisse allemande et la Suisse romande, ou entre villes et campagnes, le clivage entre les confessions, par contre, s'est révélé massif. En moyenne, 90 % des catholiques et seulement 20 % des protestants ont voté en faveur de la révision. Dans les régions à forte population mixte, une certaine sympathie de la part de réformés a fait la différence.

Aujourd'hui, deux questions se posent. Les adversaires redoutaient qu'après la suppression des restrictions qui leur étaient imposées, les jésuites ne déve-

Il y a quarante ans, le 20 mai 1973, les articles constitutionnels d'exception, qui interdisaient la présence en Suisse de la Compagnie de Jésus (art. 51) ainsi que la fondation et la restauration de couvents (art. 52), étaient enfin abrogés.² Aujourd'hui, la méfiance vis-à-vis de la Compagnie semble bel et bien avoir disparu.

1 • Texte paru dans l'*Apic* du 15.05.13. (n.d.l.r.)

2 • Adoptées pendant le Kulturkampf, ces dispositions étaient inscrites dans la Constitution fédérale depuis 1874 et visaient principalement à limiter les libertés de culte et d'expression catholiques. (n.d.l.r.)

loppent massivement leurs activités au détriment de la paix religieuse. Ces craintes étaient-elles justifiées ? On peut clairement répondre négativement.

Quid de la paix religieuse

Le nombre de jésuites travaillant en Suisse a diminué de moitié depuis 1973 et durant toutes ces années, ils n'ont fait l'objet d'aucune plainte. Au contraire, ils ont fait preuve de l'indispensable tolérance à une coexistence pacifique. Les maisons d'accueil et de formation Lassalle-Haus, à Bad Schönbrunn, et Notre-Dame de la Route, à Villars-sur-Glâne, les aumôneries d'étudiants à Zurich, Bâle et Lucerne, et les deux revues jésuites d'alors (*Orientierung* et *Choisir*) sont toutes connues pour leur engagement œcuménique. Le jour du vote a donc signé, en Suisse, la fin du débat sur les jésuites.

La réponse à la seconde question est plus difficile : par rapport à 1973, la compréhension mutuelle entre protestants et catholiques a-t-elle progressé ? Au cours des débats précédant la votation, les adversaires de la réforme de la Constitution discutèrent à peine des questions de droit constitutionnel, pour s'intéresser de préférence à ce qu'ils appelaient « l'aspect politique » de la révision. Ils déplacèrent ainsi - avec succès, comme il s'est avéré - le débat au niveau confessionnel.

C'est ainsi qu'on en est venu à toute une série d'attaques, purement émotionnelles et arbitraires, non seulement contre les jésuites mais surtout contre l'Eglise catholique. Chacun tirait contre tout ce qui ne lui revenait pas : le pape, le nonce, les écoles confessionnelles, l'ultramontanisme, la restauration catholique, etc., au point qu'il était devenu impossible de faire le tri entre de

vulgaires malentendus et des mensonges à visée démagogique. Il fallait mettre en garde les braves Suisses contre le complot du pape.

Et aujourd'hui ? De tels affrontements qui rappellent les luttes de l'époque de la Réforme sont-ils encore possibles ? Ou y a-t-il plus de confiance mutuelle entre les confessions ? J'ose répondre à cette dernière question par un *oui* clair. Depuis le concile Vatican II, les relations œcuméniques entre les confessions ont beaucoup progressé, même si cela n'est pas encore suffisant. Un plus grand mélange confessionnel de la population a élargi la base pour une confiance mutuelle. Le nombre croissant des adeptes des religions non chrétiennes a fortement déplacé le débat. Les progrès actuels de la sécularisation ont relégué à l'arrière-plan les vieilles querelles confessionnelles. L'abrogation sans histoire de la constitution de l'article sur les évêchés, il y a quelques années, en est un signe.

Dans ce paysage, seule reste la question de l'interdiction de l'abattage rituel qui concerne de nombreux juifs et musulmans. Il est vrai qu'elle ne figure plus dans la Constitution et qu'elle a été rétrogradée dans la « seule » Loi sur la protection des animaux. Du moment que deux principes juridiques entrent en conflit - la liberté religieuse et la protection des animaux -, il n'est pas facile de trouver une solution. Peut-être que le dialogue interreligieux permettra de progresser.

Enfin, on n'oubliera pas de remarquer que 40 ans après la votation populaire de 1973, pour la première fois, un jésuite est à la tête de l'Eglise catholique. Si je suis bien informé, on n'a enregistré depuis lors aucune réaction antijésuite.

J. Br.

(traduction : Pierre Emonet)

Universalisme de l'humanitaire

●●● **Michel Veuthey**, Genève

professeur de droit international, ancien chef de la Division des organisations internationales du CICR

L'humanitaire peut se définir comme une action « qui vise au bien de l'humanité » (dictionnaire *Robert*), qui cherche à protéger la vie et la dignité d'individus et de communautés dans des situations de détresse, à « améliorer la condition de l'homme » (*Larousse* en ligne). La terminologie moderne, qui remonte au XIX^e siècle, s'inscrit dans un courant séculaire précédemment connu sous les termes de *charité*, *compassion*, *solidarité*, *hospitalité*, *altruisme* ou encore *philanthropie*. Le mot, depuis, a souvent pris le sens d'une action d'urgence dans des pays lointains frappés par des catastrophes naturelles et/ou par des guerres. Mais quelle que soit la terminologie utilisée, l'humanitaire présuppose la reconnaissance et le respect de l'humanité d'autrui.

L'anthropologie historique¹ montre que tout être humain peut témoigner de la solidarité et de l'empathie pour un autre être humain en difficulté. La définition la plus simple et la plus universelle de l'humanitaire se trouve dans la Règle d'or « Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fasse » ou dans

sa formule négative « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que les autres vous fassent ». Cette double exigence de solidarité dans l'action humanitaire est présente dans la plupart des traditions humaines.

Racines historiques

Ainsi les peuples premiers (que les anthropologues russes appellent *peuples racines*) cultivent la vie communautaire, la solidarité entre générations, un respect de l'environnement naturel et des animaux. Dans le bouddhisme, les deux principes fondamentaux, *metta* (bienveillance) et *karuna* (miséricorde, compassion), sont très proches du principe d'humanité. L'hindouisme brahmanique connaît la prescription de la « non-nuisance » (*ahimsâ*) qui recommande la non-violence et le respect de la vie, sous toutes ses formes, humaine, animale et même végétale. L'*ahimsâ* est aussi synonyme de compassion, de générosité.

La Chine, pour sa part, a développé une philosophie humaniste qui influence encore de nombreux pays asiatiques, comme la Corée, le Japon ou le Viêtnam. Elle met l'accent sur la compassion et la bonté du cœur. Le caractère *jên* ou *ren* représente cette philosophie. Son côté gauche symbolise

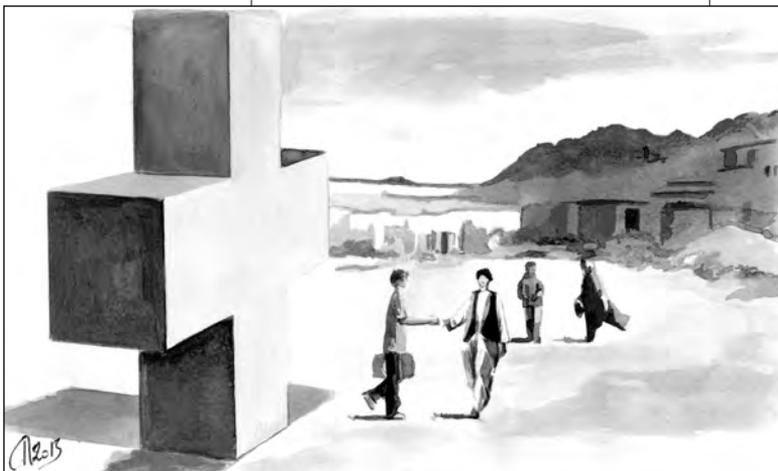
Le 17 février 1863, il y a 150 ans, un groupe de citoyens de Genève créait la Croix-Rouge. Mais les valeurs fondatrices de l'humanitaire sont beaucoup plus anciennes et universelles. Exécutoires le plus souvent entre membres de la même civilisation, le christianisme, avec sa vision de l'amour du prochain, en a élargi la perspective. La conception occidentale moderne de l'humanitaire est son héritage. Soumise à des tensions entre particularismes et universalisme, elle devrait être réexaminée à l'aune des cultures locales.

1 • « Discipline dont le but premier, sinon le seul, est d'analyser et d'interpréter les différences » (Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon 1958, p. 19).

l'homme et les deux branches du côté droit expriment l'idée d'un être porté vers la bienveillance et la générosité.² « Le *jên* confucéen implique à la fois un sentiment d'humanité envers autrui et un sentiment de dignité humaine envers soi-même, en bref le respect de soi et des autres, avec toutes les vertus secondes que commande un tel idéal : magnanimité, bonne foi, bienfaisance. »³ Mo-Tseu (Mozi) va plus loin et prône l'amour universel : « Pratiquer la vertu d'humanité consiste à s'employer à promouvoir l'intérêt général et à supprimer ce qui nuit à l'intérêt général. »⁴ Un Premier Ministre de la dynastie des Song, Wang Ngan-Che, inclut les principes humanitaires confucéens dans un système d'assistance sociale.⁵ Dans le judaïsme, le Lévitique (XIX,17-18) énonce la règle « tu aimeras ton prochain comme toi-même », reprise par le christianisme. Selon Jean Starobinski,⁶ la Torah prescrit la justice et la compassion (*tsedaka* et *hessed*), c'est-à-dire les dons que les hommes se doivent entre eux, dans l'horizontalité du secours ou de l'échange. Mais l'orientation horizontale (entre êtres humains)

et l'orientation verticale (entre Dieu et les hommes) ne sont pas séparables. Selon la Bible hébraïque, puis selon l'Évangile, le secours que le juste porte à autrui a valeur de don fait à Dieu. En araméen, *tsadiq* signifie « le juste » ; le chemin de justice consiste à être en relation avec Dieu, comme condition préliminaire et sine qua non pour obtenir de lui la grâce d'être bon avec les êtres humains. Un des noms de Dieu est d'ailleurs « Bon » (*Tov*).

L'islam, enfin, connaît lui aussi une profonde dimension humanitaire.⁷ L'aumône (obligatoire *zakat* ou volontaire *sadaqa*) constitue l'un des cinq piliers de l'islam, au même titre que la profession de foi, la prière, le jeûne du ramadan ou le pèlerinage à La Mecque. « En effet, les aumônes sont destinées aux indigents et aux pauvres, à ceux qui les recueillent, à ceux dont les cœurs ont été gagnés pour l'islam, au rachat des esclaves, aux insolvables, pour la cause de Dieu et pour les voyageurs.



- 2 • **Barbara Aria et Russel Eng Gon**, *The Spirit of the Chinese Character. Gifts from the Heart*, San Francisco, Chronicle Books 1992.
- 3 • **René Grousset**, « L'humanisme classique et le monde moderne », conférence du 31 août 1949, in *Rencontres internationales de Genève. T. IV (1949). Pour un nouvel humanisme*, Neuchâtel, Baconnière 1949, p. 24. Le texte peut être lu sur www.rencontres-int-geneve.ch.
- 4 • Cité dans **Anne Cheng**, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Seuil 2002, p. 101.
- 5 • Idem, p. 30.
- 6 • **Largesse**, Paris, Gallimard 2007, 232 p.
- 7 • Voir **Jonathan Benthall**, « L'humanitarisme islamique », in *Cultures & Conflicts*, n° 60, Paris 2005, pp. 103-122, et **Marcel Boisard**, *L'Humanisme de l'islam*, Paris, Albin Michel 1979, 432 p.

Ceci est obligatoire de par Dieu. Il est savant et sage » (Coran IX,60.) En plus de ces aumônes, l'islam connaît aussi le *waqf*, une donation à une œuvre d'utilité publique, pieuse ou charitable.

L'apport du christianisme

Chaque civilisation a donc eu tendance à former des « îles d'humanité » à l'intérieur desquelles certaines règles limitent la violence et imposent une solidarité à l'égard des personnes dans le besoin. Ces règles n'étaient ordinairement applicables qu'entre membres de la même civilisation, voire du même peuple ou de la même tribu. Platon lui-même écrit qu'il faut observer certaines limites dans les guerres entre cités grecques, mais que celles-ci n'ont pas cours dans les guerres contre les Perses...⁸

Le christianisme, en ce sens, a cassé les frontières de l'humanitaire. Il est à l'origine du caritatif chrétien et, directement ou indirectement, des valeurs de l'humanitaire occidental contemporain. Ce sont les œuvres de l'Eglise et les ordres hospitaliers (dont l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, plus connu sous le nom d'Ordre de Malte) qui ont construit les premiers hôpitaux et hospices de la chrétienté. Ils ont été supprimés dans de nombreux pays au moment de la Réforme, puis au lendemain de la Révolution française, avant d'être remplacés aux XIX^e et XX^e siècles par des systèmes de santé et d'assistance sociale philanthropiques, puis étatiques.

8 • *La République V*, 471a et b.

9 • Cf. **Jacques Trublet**, « Le Jugement dernier. La radicalité du message », in *choisir* n° 635, novembre 2012, pp. 14-17.

10 • *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique*, & 203.

Ce sont aussi des chrétiens engagés qui ont été les promoteurs de l'humanitaire universel moderne, dégagé de tout contenu religieux : Henry Dunant, le docteur Nicolas Pirogov, fondateur de la Croix-Rouge russe, William Wilberforce, fondateur de la Société britannique contre l'esclavage, la romancière Harriet Beecher Stowe (auteur de *La Case de l'oncle Tom*) et sa lutte contre l'esclavage aux Etats-Unis...

L'identification du Christ à tout être humain engage chaque chrétien à l'action humanitaire sans discrimination. Au Jugement dernier, le chrétien sera en effet interpellé sur des gestes concrets de solidarité. Il devra répondre de ses actions et de ses omissions. Les sept œuvres de miséricorde corporelle citées par l'Evangile (Mt 25),⁹ déjà connues sous le nom d'*enseignement de Ptahhotep* dans l'Egypte ancienne, sont une liste d'actes humanitaires : donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif ; vêtir ceux qui sont nus ; loger les pèlerins et recueillir les étrangers ; visiter les malades ; visiter les prisonniers ; ensevelir les morts.

En relation avec l'humanitaire, la doctrine sociale de l'Eglise catholique mentionne les valeurs de justice et de solidarité « comme voie privilégiée de la paix ».¹⁰

L'humanisme occidental

Aussi est-ce en Occident que sont apparus l'humanisme et la conception universaliste de l'humanitaire. Sous un aspect philosophique d'abord, du *Discours sur la dignité de l'homme* de Pic de la Mirandole et de *Eloge de la folie* d'Erasmus, en passant par l'*Utopie* de Thomas More et le *Projet de Paix perpétuelle* de Kant, jusqu'à Beccaria

appelant à l'abolition de la torture dans son ouvrage *Des délits et des peines*. Sans oublier Montesquieu qui, dans *L'Esprit des lois*, énonce ce principe fondamental du droit international public, qui devrait inspirer la pensée humanitaire en temps de paix comme en temps de conflit : « Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe : que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. »

Schopenhauer a également prôné la solidarité universelle : « Nous avons vu que la haine et la méchanceté avaient pour première base l'égoïsme (...). Désormais nulle souffrance ne lui est étrangère. Toutes les douleurs des autres, ces souffrances qu'il voit et qu'il peut si rarement adoucir, celles dont il a connaissance indirectement, et celles même enfin qu'il sait possibles, pèsent sur son cœur, comme si elles étaient les siennes. »¹¹

De l'intervention humanitaire à la diplomatie humanitaire, en passant par la sécurité humaine et par la responsabilité de protéger, l'action humanitaire a été prise en charge de manière croissante par les Etats et par les organisations internationales aux XIX^e et XX^e siècles. La communauté internationale a fondé en 1919 la Société des Nations (SdN) et en 1945 l'Organisation des Nations Unies. Elles se réfèrent notamment à des principes humanitaires, respectivement la protection des minorités pour la SdN et la protection des droits de l'homme pour l'ONU. L'action humanitaire figure donc dans leurs instruments fondateurs. L'article 5 du Pacte de la Société des Nations engage les Etats membres à « encourager et favoriser l'établissement et la coopération des organisations volontaires nation-

les de la Croix-Rouge, dûment autorisées, qui ont pour objet l'amélioration de la santé, la défense préventive contre la maladie et l'adoucissement de la souffrance dans le monde ». Quant à la Charte des Nations Unies, elle fait, dès son *Préambule*, de nombreuses références aux droits fondamentaux de l'homme, à la dignité et à la valeur de la personne humaine, ainsi qu'à l'égalité des droits des hommes et des femmes.

Bouleversements au XX^e siècle

L'action humanitaire a connu de profonds bouleversements au XX^e siècle, liés à un certain nombre d'éléments. Tout d'abord, les traumatismes collectifs et l'impuissance face aux crimes massifs : famines, génocides, Guernica et les bombardements de la Seconde Guerre mondiale et d'après (notamment Dresde, Hiroshima, Nagasaki, Srebrenica...).

Les apports successifs de la codification internationale, ensuite : Charte des Nations Unies (1945), Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Convention contre le génocide (1948), Conventions de Genève de 1949 sur la protection des victimes de la guerre, Convention de 1951 pour la protection des réfugiés, Pactes internationaux des droits de l'homme (1966), Convention contre la torture de 1984, Statut de Rome instituant une Cour pénale internationale (1998)...

Puis, au lendemain du 11 septembre 2001, on a assisté à la remise en cause des Conventions de Genève de 1949 et

11 • *Le Monde comme volonté et comme représentation*, Paris, Burdeau 1912, T. 1, p. 397.

des normes fondamentales des droits de l'homme (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, prohibition des exécutions arbitraires, nécessité de garanties judiciaires). Remise en cause suivie d'une reprise partielle de l'action humanitaire par les forces armées des Etats (notamment au Kosovo, en Albanie et en Afghanistan avec les Provincial Reconstruction Teams) et par les acteurs politiques (en Afrique du Nord ou au Proche-Orient).

Le XX^e siècle est aussi celui du rôle croissant d'acteurs non étatiques dans le secteur humanitaire. Plusieurs ONG ont désormais des budgets plus importants que des agences onusiennes. Ainsi les moyens de la Fondation Bill-et-Melinda-Gates dépassent largement ceux de l'OMS.

Enfin, on note la résurgence d'un humanitaire d'inspiration religieuse, en particulier chrétienne et islamique.

Les défis

Pour être universellement accepté, l'humanitaire doit sans doute revenir aux grands principes fondamentaux formulés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : humanité, neutralité, impartialité, indépendance et universalité. Proclamés lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne, en 1965, ces principes garantissent la

légitimité et l'efficacité de l'action humanitaire. Ils ont été largement repris par l'ensemble des organisations humanitaires, bien au-delà du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Plus que jamais aussi, le dialogue est nécessaire entre les organisations humanitaires internationales et les communautés locales, afin de démontrer la compatibilité de leur action avec les traditions et priorités du terrain. Il est essentiel de retrouver les racines locales des principes humanitaires fondamentaux. Nos civilisations interdépendantes devraient tirer les leçons des traumatismes collectifs du passé et chercher à apprendre les unes des autres leurs meilleures pratiques de solidarité.

Face à l'administration George W. Bush, qui avait cru pouvoir impunément changer la définition juridique de la torture, il fallait que des dirigeants spirituels américains rappellent que « la torture est un problème moral ». ¹² Face aux urgences des conflits, de la course aux armements, de la misère, de la faim, de la pénurie d'eau potable, de la santé, de l'éducation, des migrations massives, de la violence et de l'exclusion, de la mutation économique (« crise ») qui frappe l'ensemble de l'humanité, ¹³ un dialogue entre les religions devrait permettre de réaffirmer les valeurs communes d'humanité, pour faire retrouver son universalité à l'humanitaire, à la fois dans l'action et dans le droit.

M. V.

12 • **George Hunsinger** (dir.), *Torture is a Moral Issue. Christians, Jews, Muslims and People of Conscience Speak Out*, Grand Rapids, Michigan/Cambridge U.K., William B. Eerdmans Publishing 2008, 272 p.

13 • Cf. **Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**, « Cri d'alarme face aux nouveaux pauvres en Europe », février 2013.

Réouverture du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

A l'occasion du 150^e anniversaire de la fondation du CICR, et après deux ans de travaux, Genève retrouve son musée.

Sa nouvelle exposition permanente est organisée en 3 espaces thématiques, conçus par des architectes de renommée internationale : défendre la dignité humaine, reconstruire le lien familial, refuser la fatalité

Av. de la Paix 17
1202 Genève
www.micr.ch/fr

Le suicide

Du tabou au partage

Jusque dans les années 1960, les suicidés n'avaient pas droit à des obsèques chrétiennes. La conscience collective en a été marquée au fer rouge, même si l'Eglise les accueille tous aujourd'hui, persuadée, comme Thérèse de Lisieux, qu'« on ne peut tomber plus bas que dans les bras de Dieu ». Une espérance pour ceux qui restent, dont l'accompagnement, surtout des jeunes, demande accueil, écoute et partage.

Le suicide reste un thème tabou. On en a honte. Un lourd silence pèse sur les proches. Les familles touchées par ce drame ne savent pas toujours comment l'annoncer, le diffuser, en parler. Parfois, on préfère dire que c'était un accident, une mort subite. Et puis, une autre question vient corser la douleur du croyant, lancinante et torturante pour certains, en arrière-fond de la conscience : « Mon fils, ma fille... sera-t-il (elle) sauvé(e) ? »

Pourtant, « on ne peut tomber plus bas que dans les bras de Dieu ». Cette phrase est de Thérèse de Lisieux. Au fond du gouffre, les bras de Dieu sont là, accueillant chacun et chacune, car il veut nous sauver tous (1 Tm 2,4). Mais voulons-nous être sauvés ? Telle est la vraie question.

Disons-le sommairement : le suicide n'est ni un acte de lâcheté, ni un acte de courage et de liberté (ce qui pourrait le rendre attrayant et ainsi faire des adeptes), mais un geste de désespoir, motivé par une souffrance intolérable. En réalité, la personne qui met fin à ses jours cherche confusément à retrouver la paix intérieure.

Nous sommes tous faits pour le bonheur, dont le cœur est l'amour donné et reçu. Notre nature est tournée vers la vie. Prenez une torche enflammée, tournez-la dans tous les sens, la flamme tendra et s'élèvera toujours vers le haut, car telle est sa nature. Ainsi en est-il de

la nature humaine : en quête de bonheur, faite pour le bonheur, toujours tendue vers le Bien... vers Dieu.

●●● **Joël Pralong**, *Pravidondaz (VS)*
prêtre, ancien infirmier en psychiatrie

Tragique confusion

Alors, comment expliquer ce geste de mort qui est le contraire du Bien, du bonheur ? Perturbé et conditionné par la douleur, le suicidaire se trompe de bien. L'intelligence juge comme « bien » quelque chose qui, en réalité, est un mal, d'où la citation de Blaise Pascal : « Tout le monde désire d'être heureux, même ceux qui vont se pendre. » Autrement dit, en cherchant à mettre fin à ses jours, le suicidaire désire ce qu'il pense être un bien, et ce « bien » le tue !

Le Père Jean-Marie Petitclerc, éducateur et spécialiste de la pastorale auprès des jeunes, précise : « Derrière le désir de mort se cache le plus souvent chez l'adolescent un formidable désir de vivre autrement (...) car la réalité de sa vie au quotidien lui paraît trop décevante au regard de ses aspirations (...). Ce qui est terrible, c'est qu'un tel désir de vivre conduise tant de jeunes vers la mort. »¹

1 • *Et si on parlait du suicide des jeunes ?*
Paris, Presses de la Renaissance 2004,
128 p.

Cela dit, il n'en demeure pas moins vrai que l'acte du suicide n'est pas le bon chemin pour trouver la paix et résoudre ses problèmes, car il fait trop mal, il blesse les proches, leur arrachant injustement un être cher.

Pourtant, loin de condamner le suicidé, l'Église se veut accueillante pour tous ceux qui désespèrent au point de se donner la mort. En célébrant leurs funérailles, elle les confie à la miséricorde de Dieu, sûre que Dieu leur ménage des voies particulières, que lui seul connaît, pour les faire entrer dans la lumière. C'est pourquoi, on ne doit jamais désespérer du salut des suicidés.² L'Église d'ailleurs n'a pas mission d'évaluer le degré de responsabilité de celui qui s'est donné la mort. Qui pourrait discerner les motivations profondes de la personne et dire si son acte relève d'un libre choix, quand on connaît le poids de la souffrance qui le précède ? Ce qu'il faut encore savoir, c'est que, dans le « passage » de la mort, Dieu se manifeste pleinement à l'âme en toute connaissance de cause, lui offrant une ultime fois la grâce du salut. Le catéchisme nous dit que « la mort met fin à la vie de l'homme comme temps ouvert à l'accueil ou au rejet de la grâce divine manifestée dans le Christ » (CEC 1021-22). Mais il apparaît clairement que l'être humain, en présence de l'Amour, se voyant tel qu'il est, dans la pleine lumière, va pouvoir encore choisir de suivre le Christ ou non.

En parlant de la stigmatisée de Châteauneuf-de-Galaure, le Père Finet témoigne : « Marthe Robin m'a fait savoir que quand des jeunes qui ne pratiquent pas meurent dans l'ignorance de Jésus, il va se passer plusieurs heures

avant le jugement définitif, et même plusieurs jours, où le Seigneur va se montrer à eux dans toute sa lumière et va leur demander : "Veux-tu de mon amour ?" Et en général, les jeunes disent "oui". »

Le désir du Bien n'est pas mort chez le suicidé, puisque ce qu'il recherche avant tout, par son geste, c'est de se sentir mieux, ainsi que le témoigne Julien parti à 19 ans. Ce jeune homme, se décrivant « fou d'amour », était constamment en quête d'amours impossibles qui, loin de l'apaiser, le desséchaient, le poussant continuellement vers de nouvelles conquêtes, sans lendemain. « L'amour que je cherche n'existe pas ici-bas », avouait-il souvent. Et puis un soir, il en a eu marre. Au milieu des tubes de somnifères en désordre, il laissa le message suivant : « Le vide est là, il est toujours là, il sera toujours là. C'est pourquoi, je décide de vous quitter. Mais je sais que Celui dont la présence est invisible nous aidera tous. »

Luc Tuymans,
« Suicide » (1975)



2 • *Catéchisme de l'Église catholique* (CEC) 2280-2283.

Un message de désespoir... et à la fois d'une étonnante espérance. Une plongée dans le néant et, tout au fond, une lumière, « la présence invisible ».

Ceux qui restent

Il faut rappeler la tâche immense qui attend ceux qui restent, en particulier les parents : celle de prier inlassablement pour le fils, la fille décédé(e). La prière pour les défunts constitue à la fois un acte de charité et d'espérance. Elle soutient la confiance du défunt en présence de l'Amour, elle l'encourage à ne pas désespérer de son geste malheureux, elle le pousse à se jeter dans les bras de la Miséricorde divine, à dire *oui* à Dieu ; et enfin, elle soutient l'espérance de ceux qui prient, leur donnant la certitude intérieure que leur enfant est reçu...

Les jeunes touchés par un suicide réagissent particulièrement fortement, voire violemment au choc. Ils sont effondrés, sans voix. Un lourd silence pèse autour de l'événement. Il faut simplement être avec eux, vivre ce temps de silence, aussi lourd soit-il, écouter leur révolte, leur incompréhension, leur questionnement sur l'absence et le « silence de Dieu »... Vivre l'émotionnel sans forcer le rationnel. Être à l'écoute, humblement, pauvrement.

S'ils se sentent aimés, accueillis par l'adulte à ce moment-là, tels qu'ils sont, plus tard ils reviendront et lui poseront les bonnes questions. Un dialogue se nouera autour de l'histoire de celui qui est parti, du pourquoi de son geste, du sens de la vie, de leur éventuelle responsabilité, de leur manque d'écoute ou d'observation... des *peut-être*. Bien sûr, on ne change rien avec les *si*, par contre, on peut réfléchir ensemble sur comment transformer son présent, son

futur, sa manière de vivre. Mieux vaut travailler sur un futur possible et positif, sur l'espérance et l'amour de la vie, et abandonner les *si* à la miséricorde du Père.

Et puis, si Dieu garde le silence quant au passé, il se présente devant nous comme chemin d'avenir et force d'amour dans notre présent. On ne peut tout expliquer... Le chauffeur qui pose trop souvent son regard sur son rétroviseur va droit dans le mur. Un petit coup d'œil sur l'arrière aide à ne pas refaire les mêmes erreurs du passé, mais notre vue doit traverser le pare-brise pour viser devant, en direction de la route. Jésus ne nous a-t-il pas dit qu'il est « le chemin, la vérité et la vie ? » (Jn 14)

Pour avoir déjà personnellement animé ce genre de dialogue avec les jeunes, à la suite du départ d'un des leurs, je puis confirmer que ce sont des moments de grâce. La redoutable épreuve consiste à trouver les mots qui lancent la discussion. Au départ, les sanglots étouffés, les têtes baissées ou appuyées sur une autre épaule, le mutisme, créent une ambiance de total désespoir. C'est ainsi que les jeunes expriment leur détresse et leur désarroi. Par ailleurs, ils sont sensibles à l'adulte qui veut franchement les aider, même si au démarrage celui-ci sert de paratonnerre, puis de canalisateur de leurs « éclats ».

Le débat amorcé devient vite passionnant, riche de sentiments, d'idées positives, d'envies de changer le monde, d'être plus proches et plus attentifs à l'autre, à ce qu'il vit ou l'inquiète. Les jeunes ont en eux cette capacité impressionnante de rebondir, de trouver des ressources, de repartir l'esprit habité de bonnes résolutions. Avant de se quitter, ils ne refusent jamais d'entrer dans un moment de prière, de recueillement ou de silence. On peut leur faire

Pour la prévention du suicide des jeunes
STOP SUICIDE
et son site
d'informations
www.stopsuicide.ch

Pour une information plus ciblée « jeunes »
www.ciao.ch

écouter une musique qu'ils aiment et qui les met à l'écoute profonde de leur cœur.

Plus tard, dans les semaines qui suivent, il serait profitable de leur donner la possibilité de se revoir et de relancer le débat.

Le pardon

Du côté des parents également, cette violence suscite une juste colère, qui permet d'objectiver l'événement, de le qualifier d'injuste et de violent... Accompagner, c'est d'abord écouter cette colère, sans donner de réponses stéréotypées, tout en étant là, présent, dans un silence aimant. Plus tard, le chemin du deuil pourra commencer, tellement marqué par la culpabilité : « Qu'avons-nous fait de pas juste pour que notre enfant en soit arrivé là ? »

Il faudra bien du temps pour que la culpabilité, petit à petit, s'ouvre sur le pardon : pardonner à la personne qui est partie et peut-être lui demander pardon pour notre part de responsabilité dans son geste, se pardonner à soi-même, demander pardon à Dieu... Le pardon permet de faire son deuil, de voir clair, de soutenir le suicidé en chemin vers le Seigneur.

Dans les mois qui suivent, les familles touchées par le deuil, chaleureusement entourées au début, se voient petit à petit délaissées par la suite, presque oubliées par ces mêmes personnes qui leur ont fait tant de bien. Une gêne s'installe, des questions se posent : « Que faire et que va-t-on leur dire ? Doit-on leur parler du drame ? Ou bien faire comme si de rien n'était ? Les paroles ne sont-elles pas souvent des lames de rasoir ? En allant les visiter, ne va-t-on pas les étouffer ? » On se sent littéralement démuni.

Et pourtant...

Ce que l'on reçoit des autres quand on souffre, les petites choses du quotidien, les moindres gestes, prennent une signification énorme : un coup de fil, un mot écrit à la hâte pour dire « qu'on est avec » ou « qu'on prie pour vous », une brève visite, un bouquet de fleurs déposé discrètement devant la porte, et bien d'autres délicatesses. L'amour est tellement inventif ! « Mon Dieu comme ça nous fait du bien ! » me confient des personnes éprouvées. La moindre attention devient cadeau.

Voici, en conclusion, le témoignage de Sophie, pour qui le pardon s'est épanoui en don d'elle-même, suite au départ de son fils Hervé : « Je réalise que la "montée" de mon fils vers Dieu n'est pas aussi simple qu'un ascenseur qui gravit les étages. Mon fils, je le porte tous les jours vers Dieu en formulant cette prière : "Ô mon Dieu, prenez mon fils dans votre bonheur éternel. Qu'il veille sur nous et nous montre le chemin vers Vous." Je vis un deuxième enfantement, mais celui-ci au monde de Dieu.

» Quelques semaines après son décès, je me suis dit : "Je n'ai plus besoin de m'occuper de mon garçon maintenant, de lui donner du temps. Plutôt que de tourner en rond à la maison, je vais m'occuper d'autres jeunes et leur donner l'attention et l'amour que j'aurais donné aujourd'hui à Hervé." Auprès de ces jeunes, je retrouve en quelque sorte mon fils vivant. Voilà ce qui m'aide à tenir debout. Le danger quand on est dans le deuil, c'est d'en parler à tout le monde. Et tout le monde donne des conseils, si bien qu'au bout du compte, on ne sait plus où l'on en est ! Mieux vaut en parler à Dieu seul, dans la prière... »

J. P.

Joël Pralong,
Le vertige du suicide.
Lettre aux proches
désespérés,
Nouan-le-Fuzelier,
Béatitudes 2012, 128 p.

Drogues

« Il faut sortir du modèle répressif »

●●● Une interview d'**Olivier Guéniat**, Delémont (JU) criminologue, membre de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues¹ par **Céline Fossati**, journaliste, « choisir »

La politique suisse en matière de drogue, dite des quatre piliers, est l'une des plus modernes au monde. Pourtant, fort de son expérience de terrain et de ses échanges nationaux et internationaux, Olivier Guéniat n'hésite pas à remettre en cause certains de ses fondements. Son credo : passer d'un modèle basé sur l'interdit à un régime d'autorisations ciblées visant à sécuriser l'espace public. Une politique du moindre mal.

Pour lutter contre le fléau de la drogue, la Suisse s'est dotée au début des années 1990 d'une politique basée sur quatre piliers : la « prévention », la « thérapie », la « réduction des risques », la « répression et la régulation du marché ». En vingt ans, la problématique a évolué. Et bien que la révision de la loi sur les stupéfiants n'ait été votée qu'en 2008 par le peuple, Olivier Guéniat propose de nouvelles dispositions pour donner à la police des outils efficaces de lutte contre les dealers et la délinquance.

Céline Fossati : *Olivier Guéniat, vous avez longtemps défendu la politique des quatre piliers. Vous dites aujourd'hui qu'elle est un échec. Plus précisément que le volet « répression et régulation du marché » est inefficace. Qu'est-ce qui vous permet de poser ce regard critique ?*

Olivier Guéniat : « L'absence de résultats. On ne peut pas se gargariser d'avoir saisi 68 kilos de cocaïne quand il s'en consomme chaque année en Suisse 5 tonnes au minimum ! Malgré les 900 policiers spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogue, la répression tourne en rond, le nombre de toxicomanes n'a pas diminué et leur situation s'est fortement dégradée. »

A quoi cela tient-il ?

« A la fin des années 1990, lorsque la politique des quatre piliers a été mise sur pied, on cherchait à sortir les héroïnomanes du statut de délinquant par une prise en charge socio-thérapeutique, notamment par une substitution de l'héroïne par de la méthadone. Il y avait alors très peu de cocaïne en Suisse, une drogue principalement consommée par la jet set, sans forte addiction.

Puis, la chimie a trouvé une solution permettant de fumer l'héroïne. Cette *héroïne base*, substitut du *sel hydrochloré* d'héroïne issu de la morphine, est fabriquée à moindre coût, avec une chimie rudimentaire : un feu, un chaudron, un drap pour filtrer, des acides et des bases. Conséquences ? Le prix du gramme sur le marché a fortement chuté, passant de 300, voire 600 francs, à 50 francs, et les polytoxicomanes qui craignaient la seringue ont commencé à consommer massivement de l'héroïne. »

1 • Chef de la police judiciaire neuchâteloise depuis 1997 et chef de la police cantonale jurassienne depuis 2011, Olivier Guéniat doit mener à bien un projet de fusion entre les polices des deux cantons. Il donne également des cours de criminologie aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne.

Cela n'a pourtant pas duré ?

« Ce nouveau comportement a été stoppé net par la guerre en Afghanistan et la fin des conflits au Kosovo, tarissant l'approvisionnement en *héroïne base*, remplacée sur le marché par la cocaïne. Le seul petit îlot subsistant de trafic d'héroïne issu du Kosovo est à Genève, et dans une moindre mesure à Zurich. La cocaïne, elle, passe par la Hollande et l'Espagne via l'Afrique. Les mules qu'on arrête quotidiennement vont pratiquement toujours à Amsterdam. J'y suis allé. Et quand on voit l'immensité du site où sont débarqués les containers des paquebots, on voit bien qu'il est impossible pour la police de contrôler les ports.

» Chez le consommateur, l'effet euphorisant de la cocaïne, de courte durée, a créé des comportements compulsifs. Certains se font 20 à 30 shoots par jour. Les seringues s'échangent à nouveau, avec les problèmes sanitaires qu'on connaît. La cocaïne se sniffe et se fume aussi sous forme de crack, avec des dégâts énormes. On est passé subitement de la fin des années 1990, où l'on considérait la cocaïne comme une drogue récréative, à un produit bien plus pernicieux quand il est consommé en masse par des gens déstructurés. Et pour cette drogue, il n'y a pas de prise en charge socio-thérapeutique possible, car il n'existe pas de "méthadone" de la cocaïne.

» De plus, la cocaïne est stimulante et donc génératrice de violences, contrairement à l'héroïne qui est un dépressif du système nerveux central. Dès le début des années 2000, des centres, comme le *drop-in* de Neuchâtel,² nous appelaient au secours, mettaient en place des règlements, ne toléraient plus les chiens... parce qu'il y avait trop de bagarres. Ces comportements se sont généralisés dans l'espace public. Ces nouveaux toxicomanes, plus virulents, sont aussi beaucoup plus difficiles à gérer sur le plan policier. »

Pourquoi la migration maghrébine est-elle montrée du doigt quand parle de drogue et de délinquance ?

« Les Maghrébins sont spécialisés dans le trafic du cannabis et du haschich. Ils empiètent aussi parfois sur les territoires de la cocaïne, un marché bien plus lucratif. Un kilo de cocaïne permet de tirer 250 000 francs de bénéfices ; un kilo de cannabis, 10 000 francs. Il y a, par contre, immensément plus de clients de cannabis que de cocaïne (des centaines de milliers). C'est là qu'ils s'y retrouvent.

» Le souci majeur du trafic de cannabis vient de l'existence de communautés spécialisées dans le domaine, notamment les Africains de l'Ouest, qui posent problème sur le plan de la gestion de la sécurité urbaine. Car leur trafic se déploie au cœur de l'espace public. »

Votre idée pour lutter contre le trafic gênant du cannabis et du haschich est de permettre à tout citoyen majeur de cultiver des plants chez lui pour sa consommation personnelle. Avec quels bénéfices ?

« Un régime d'autorisations, plutôt que de simple répression, permettrait de sortir les fumeurs de joints de la clandestinité. Je connais beaucoup de

2 • Centre de formation, d'information, de prévention et de traitement des addictions pour jeunes et adultes, créé en 1974. L'offre thérapeutique est adaptée à la problématique du patient. Les prises en charge se complètent, au besoin, par un soutien social et/ou des offres pharmacologiques telles que cure de substitution et/ou médication psychotrope.

consommateurs qui sont des “gens bien”, qui ont un statut social, une famille. Leur addiction date parfois de l’adolescence, mais ils sont toujours obligés d’acheter leurs grammes dans la clandestinité, en risquant de se faire contrôler, dénoncer, de perdre leur emploi... Idem avec la cocaïne et l’héroïne d’ailleurs. »

Vous n’êtes pourtant pas pour la dépénalisation. Les nouvelles actions que vous proposez devraient permettre principalement de rendre l’espace public aux bons concitoyens. Ne faudrait-il pas davantage viser à prévenir l’addiction des jeunes et aider les toxicomanes à s’en sortir ? Autrement dit, centrer l’action sur la personne et non sur le nettoyage du domaine public ?



« Il faut pacifier l’espace public pour redonner du poids à la notion de transgression et prévenir les addictions. Il est insupportable pour les habitants d’un quartier d’avoir perpétuellement sous les yeux un trafic qui les angosse. Sans oublier que la consommation générale des vols. Cette délinquance qui cohabite avec la scène de la drogue diminuerait si le marché disparaissait des rues ou s’il s’organisait différemment. Il faudrait le rendre en quelque sorte autonome et non dépendant des dealers.

» L’idée est de dire aux consommateurs de cannabis : vous ne pouvez plus vous balader et conquérir l’espace public avec votre toxicomanie, vous devez la réserver à votre espace privé. Toute prise sur le fait sera durement réprimée.

» Si je suis arrivé à ce raisonnement, c’est parce que la répression a diminué au fil du temps : le fameux quatrième pilier s’est retrouvé sans outils. La sévérité par rapport à l’interdit pénal s’est étiolée. Quand j’avais 15 ans, pour une même quantité de drogue, c’était la détention préventive, une enquête des *stups*, une perquisition... Le statut de trafiquant était appliqué. Aujourd’hui, dans certains cantons, cela ne fait même plus l’objet d’une dénonciation. L’interdit social par rapport au cannabis a fortement diminué et l’interdit pénal s’est amenuisé. A se demander à quoi on joue ! Le policier se retrouve sans le bras de levier de la sévérité pour faire régner la loi. Sans épée de Damoclès, comment voulez-vous que les promesses soient suivies d’actes ? Il faut pouvoir brandir le spectre de l’amende salée : 1500 francs à 2000 francs avec sursis lors de la première prise sur le fait, et paiement effectif de l’amende lors de la deuxième interpellation dans l’espace public. Par

contre, on autoriserait à cultiver des plantes à domicile. Il faut que le doute ne soit plus possible entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas en pleine rue. S'il n'y a pas de frontière claire entre espace public et espace privé, ni le policier ni le citoyen ne savent que faire. »

En matière de drogue, il y a l'offre et la demande, le consommateur et le trafiquant. Et ces deux niveaux s'entremêlent.

« Ils ne se mélangeront plus puisque le consommateur devra s'annoncer et recevoir une autorisation de cultiver ses plantes. Mais ceci ne sera valable que pour le cannabis. Les addictions aux autres drogues seront gérées dans un espace médicosocial, avec autorisation au cas par cas pour une consommation à domicile. »

Pensez-vous qu'une personne publique - homme d'affaires, avocat, etc. - acceptera de s'annoncer pour obtenir son autorisation de consommer sa cocaïne chez elle ou en milieu hospitalier ?

« Ces consommateurs n'intéressent personne. Ils ne sont pas la majorité des toxicomanes. Ce type de toxicomanie, si elle est gérée, n'est pas plus grave qu'un alcoolisme social ou une addiction à des médicaments. Par contre, le cocaïnomanie très dépendant ira évidemment toujours dans les milieux médicalisés. »

Avoir accès au marché du cannabis est très facile, notamment pour les jeunes générations... Et vous voudriez en plus les autoriser à consommer chez eux ? Pensez-vous que les parents seront heureux d'entendre leurs ados dire : « J'ai le droit de cultiver dans ma chambre » ?

« Il ne pourra pas, puisqu'il devra être majeur pour recevoir une autorisation. Puis, il négociera avec ses parents. Ceux-ci ne seront-ils pas plus rassurés de savoir leur enfant à la maison plutôt qu'on ne sait où, ni avec qui ? Sans oublier que le régime des autorisations va diminuer la demande auprès des dealers, et donc l'offre.

» Aujourd'hui, à Neuchâtel, les magasins qui vendent du cannabis sont interdits. Par contre, il y a encore une vingtaine de shops actifs à Bienne. Du coup les Neuchâtelois se rendent à Bienne pour faire leurs achats, avec pour corrélation une explosion parallèle du marché de la cocaïne dans cette ville et des délits de rue bien plus importants. »

N'est-ce pas ironique de ne pas vouloir éradiquer la consommation de drogue mais juste en limiter les effets négatifs sur la vie publique ?

« Pas du tout. Cette politique permettrait notamment d'introduire une action préventive ciblée avec un financement assuré. Et je suis persuadé que 80 à 90 % des consommateurs qui ne sont ni des délinquants ni des criminels vont se discipliner facilement et répondre favorablement à un deal qui est gagnant-gagnant. »

D'où viendrait le financement de cette politique ?

« De la vente des permis de cultiver et de consommer. Il faut évidemment accompagner cette mesure par de la prévention. Renforcer les autres piliers reste primordial. »

C. F.

Chômeurs, et puis ?

●●● **Tuana Gökçim Toksöz**, Genève
Journaliste

La 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage, visant à alléger les dépenses des caisses cantonales de chômage, est appliquée depuis deux ans. Ses résultats sont mitigés. On constate notamment une augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale. Tour d'horizon comparatif des méthodes fribourgeoises, genevoises et vaudoises en matière de réinsertion professionnelle en fin d'indemnités.

En vigueur depuis avril 2011, les modifications de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), ont réduit de façon nette et généralisée la durée des indemnités octroyées. Cette révision débouche logiquement sur un appauvrissement des plus démunis (étudiants, travailleurs intermittents) et sur un taux de chômage plus bas que réel. Le marché de l'emploi étant en outre défavorable, les statistiques nationales indiquent une hausse générale du nombre de chômeurs : 135 851 personnes en avril 2013, contre 123 158 en avril 2012, soit 10,3 % de plus. Parmi ces demandeurs d'emploi, plus de 20 500 sont des chômeurs de longue durée (plus 6,6 % par rapport à 2012) qui risquent de ne pas retrouver de travail avant la fin de leurs indemnités. Dans les seuls mois de janvier et février, 2758 personnes ont épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage. Pointant du doigt la nouvelle LACI comme l'une des causes d'affluence, l'aide sociale signale à son tour une augmentation graduelle du nombre des personnes prises en charge, avec un pic en 2012. Forcée de s'adapter aux besoins des chômeurs exclus des Offices régionaux de placement (ORP) - par la mise en place de mesures de réinsertion professionnelle diverses, plus ou moins heureuses - elle se voit obligée de multiplier ses tâches et d'accroître ses effectifs. Même si des facteurs influent sur cette comparaison (comme le nombre d'habitants par canton,¹ la part des person-

nes à même d'être actives ou le nombre d'emplois disponibles) et qu'il est certes trop tôt pour tirer un bilan, certains indices sont révélateurs de la viabilité des mesures mises en œuvre.

Tous à l'aide sociale ?

Pour bénéficier de l'aide sociale à la fin du droit aux indemnités de chômage, il faut avoir épuisé toutes ses ressources. Ce passage n'est donc ni systématique ni immédiat. Parfois un certain temps s'écoule jusqu'à ce que les chômeurs hors prestations LACI soient dans le dénuement complet... Le schéma est quasiment similaire pour les personnes en fin de formation. Souvent sans ressources et en attendant l'ouverture de leur droit au chômage, elles se contentent d'emplois temporaires à bas salaires ou sonnent directement à la porte de l'aide sociale.

A Fribourg, d'après les estimations de 2012, seul un tiers des 1126 personnes en fin de droit a fait une demande à l'aide sociale. « Ces dernières années, 900 personnes en moyenne parviennent en fin de droit », explique Jean-Claude Simonet, conseiller scientifique et coordinateur pour les politiques sociales et familiales à Fribourg. « Tendanciellement, leur nombre augmente, poursuit-il. Nous avons compté 957 personnes en 2010 et 1400 en 2011.

1 • 470 512 à Genève, 729 971 à Vaud, 290 000 environ à Fribourg.

J'ai récemment demandé les chiffres de 2012. Il y aura certainement moins de dossiers qu'en 2011 où nous avons subi les effets de la nouvelle révision LACI qui avait poussé énormément de personnes hors du chômage. »

Mais que deviennent les personnes qui ne s'adressent pas à l'aide sociale ? « Approximativement, la moitié d'entre elles trouvent un emploi. Quant aux autres, elles disparaissent dans la nature et des statistiques. »

Ces observations s'appliquent à l'ensemble de la Suisse. Les uns sont donc inexorablement propulsés dans la pauvreté, tandis que les autres optent pour des emplois en inadéquation avec leur degré de formation et de prétention salariale. Des solutions en somme passagères, menant souvent à un endettement ou à une prise en charge par l'Etat, à plus ou moins long terme.

Le modèle fribourgeois

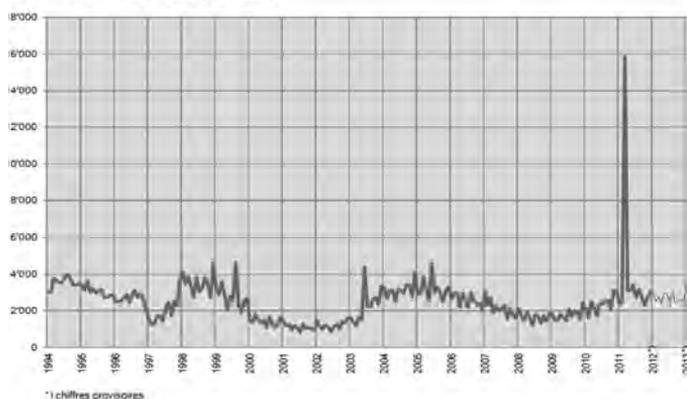
Parmi les cantons romands, celui de Fribourg semble le plus proactif dans la résolution des problèmes. Avec son taux de chômage bas (2,6 %) et ses estimations clairement détaillées, ce canton révèle une organisation rigoureuse et pourrait bien être un modèle en matière de réinsertion professionnelle. Il a saisi le problème à bras le corps en multipliant les mesures de réinsertion en emploi.² Effectif depuis mars, Pôles Insertion+, pour les gens en fin de droit, s'ajoute à l'éventail. Basée sur une répartition des tâches entre les services sociaux régionaux et les ORP, cette nouvelle stratégie mobilise en tandem les pôles de compétence des deux organes, s'adaptant

ainsi aux besoins des bénéficiaires. « Six salariés travaillent à temps complet selon une approche de coaching, sur 30 à 40 dossiers. Ils disposent de toutes les mesures existantes, dans le cadre d'un suivi intensif des demandeurs d'emploi », développe Jean-Claude Simonet. Comme dans d'autres cantons romands, des projets de mises à niveau au travers de formations complémentaires sont envisagés. « Nous aidons aussi certaines personnes à se vendre de façon avantageuse. Parfois un bon CV ne fait pas tout. »

Autre solution proposée, celle d'un assainissement des situations de dettes, car celles-ci constituent un barrage au retour sur le marché du travail tant les personnes endettées craignent parfois la saisie sur salaire. Fribourg cherche, par ailleurs, à optimiser ce moment crucial qu'est la fin du droit aux indemnités de chômage pour aider avantagusement les chômeurs. Pour Jean-Claude Simonet, il est certes trop tôt pour parler de résultats ; le conseiller constate néanmoins que ces mesures ont permis à plusieurs personnes en fin de droit d'être placées avec des contrats à durée indéterminée.

In « La situation sur le marché du travail, avril 2013 », Seco, Berne 2013

39: Arrivées en fin de droits



2 • Mesures d'insertion sociale (MIS), Programme d'emploi qualifiant (PEQ).

Ségrégations arbitraires

Genève continue à fournir des chiffres inquiétants. L'année de la révision LACI (2011), 5330 personnes ont été éjectées de l'ORP sans emploi. Elles étaient 3518 en 2012. Et de janvier à avril 2013, on en dénombre déjà 694. Quant à leur prise en charge en fin de droit, les moyens déployés par le canton suscitent la controverse.

En février dernier, la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) - en vigueur depuis un an - avait poussé SolidaritéS à tirer la sonnette d'alarme.³ Constitués en Collectif du suivi LIASI, les membres de l'ancien comité référendaire reprochent aux institutions en charge de l'application des dispositifs de ne pas tenir leurs promesses et de manipuler les statistiques. Parmi les griefs, le stage d'évaluation obligatoire des indemnisés est particulièrement remis en question.

En théorie, chaque nouveau dossier de fin de droit de chômage atterrit à l'antenne transitoire de l'Hospice général, accolée à l'ORP du canton. Si le demandeur de prestations correspond aux critères fixés par l'aide sociale, il est sommé de suivre un stage d'un mois à temps complet, dispensé par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ou, nouvellement, l'entreprise Pro. Suite à quoi, selon son degré d'employabilité, le bénéficiaire sera orienté vers un CAS (Centre d'action sociale) pour un suivi social, ou vers le SRP (Service de réinsertion professionnelle) pour un suivi de réinsertion personnalisé. En pratique, ledit stage exclut le cas par cas et, de ce fait, peut s'avérer superficiel, stigmatisant et arbitraire.

Les bénéficiaires exécutent durant ces stages, pour des entreprises externes actives sur le marché, des tâches répé-

titives, comme la saisie de données, la mise sous pli ou la déconstruction d'ordinateurs, et cela gratuitement. Un mois qui pourrait être utilisé à meilleur escient dans le cadre de recherches d'emplois, avec un encadrement intensif à la clé ou une réelle évaluation des lacunes du demandeur d'emploi.

L'article du *Courrier* déjà cité rapportait le témoignage de Maya (prénom fictif), une jeune femme en stage à l'entreprise Pro, une expérience qu'elle jugeait « avilissante ». Selon ses propos, deux surveillants assuraient le respect des horaires ainsi que la distribution et l'exécution des activités, tandis qu'une chargée de stage évaluait son employabilité sur des bases « rigides et réductrices ».

Maya accepte aujourd'hui d'en dire un peu plus. Pour elle, ce stage ressemble à « de l'exploitation de main-d'œuvre à moindre coût et à une perte de temps. Comble de l'absurde, j'ai été redirigée vers un CAS alors que je travaille à temps partiel ». Elle déplore que, malgré les attestations de ses employeurs lui octroyant une dérogation au plein temps imposé, la chargée de stage ait estimé son taux de présence insuffisant pour une évaluation à la fin des quatre semaines. Appliquant la loi à la lettre, elle l'a recalée au CAS.

Au final, un mal pour un bien, témoigne l'intéressée : « Au niveau économique et de l'image de soi, cette situation est très dure. Mais paradoxalement, je me sens mieux encadrée au CAS qu'au chômage.⁴ Avec mon assistante sociale, nous avons mis sur pied une stratégie comprenant une formation continue pour pallier mes lacunes et ajouter

3 • Cf. « Aide sociale : premier inventaire », in *Le Courrier*, 21.02.2013, p. 3.

4 • Avec 120 à 180 dossiers par conseiller, l'ORP à Genève a de quoi être dépassé.

une plus-value à mon profil d'employée. A long terme, cela me permettra d'accéder à un emploi où mon salaire ne sera plus sous-évalué. » Même son de cloche du côté d'un trentenaire diplômé en économie. Si lui aussi peste contre le contenu et la durée du stage, il se dit néanmoins satisfait de son conseiller au SRP et bien encadré.

Contacté, Bernard Babel, le directeur général de Pro, dit ne pas voir l'intérêt d'effectuer des changements à la méthode. « Ce sont des stages de mise en situation professionnelle », insiste-t-il, allant jusqu'à nier leur aspect évaluatif.

Un régime unique

Côté Vaud, la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) institue le revenu d'insertion (RI) qui correspond à l'aide sociale du canton. Elle comprend à la fois des prestations financières et des prestations pour la réinsertion professionnelle. Vaud ne distingue donc pas les demandeurs d'emploi en fin de droit des autres cas pris en charge.

« Lorsqu'une personne est estimée apte au placement, même si elle n'a plus droit à des allocations de chômage, elle va continuer à être suivie par l'ORP et poursuivre les démarches de recherches d'emplois ainsi que les procédures d'aide au placement », explique Françoise Jaques, cheffe du service de prévoyance à l'aide sociale. « Et quand elle n'est plus estimée apte, elle bénéficie de mesures octroyées par le service social, qui peuvent aussi être des mesures de préparation à un retour à l'emploi. »

En avril dernier, les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) inscrits auprès d'un ORP en tant que chômeurs étaient 2777, soit 33 de plus par rapport à

mars 2013 (+1,2 %) mais 15 de moins qu'en mars 2012 (-0,5 %). Françoise Jaques signale que l'aide sociale accueille 600 nouveaux dossiers chaque mois, dont une forte proportion provient de personnes ayant épuisé leurs allocations de chômage : « Nous avons effectivement, comme le canton de Genève, subi très fortement l'impact de la quatrième révision de la LACI, avec une arriv de 500 nouveaux dossiers au 1^{er} avril 2011 et une pérennisation de la hausse liée à cette réduction des prestations du chômage. »

L'aide sociale vaudoise essaie, elle aussi, de solutionner ce problème en renforçant les programmes orientés vers le retour à l'emploi et la collaboration avec l'ORP. Quant aux contenus de ses programmes, « le catalogue est vaste », selon la cheffe de service. Mais que dire de leur efficacité ? Pour Françoise Jaques, il est difficile d'évaluer la performance des mesures : « On le fait avec prudence et sur de petits effectifs. Mais en comparant deux groupes de personnes à profils équivalents, on a constaté qu'il y avait une vraie plus-value à mettre en place des mesures d'insertion. »

Sait-on jamais, ce régime simplifié pourrait à long terme s'avérer finalement plus efficace que les autres.

Certes, le marché du travail totalement sclérosé est la cause majeure de la précarité ambiante. Et le modèle idéal n'existe pas, même si, malgré sa forte concentration en habitants, Vaud affiche de meilleurs résultats que Genève. Mais ces observations engendrent surtout une autre interrogation. Ne faudrait-il pas intervenir en amont, en renforçant les effectifs des ORP débordés, pour atténuer les effets néfastes de cette révision ?

T. G. T.

Restos du Cœur de Sion

Comment en est-on arrivé là ? L'association des Restos du Cœur de Sion n'est plus la bienvenue dans les locaux de la paroisse de la Cathédrale. Animateur-créateur des Restos du Cœur de Sion il y a 20 ans, démissionnaire en avril 2013, il m'est certes difficile d'être impartial, mais je vais toutefois essayer de relever, à partir de cette expérience, certains dysfonctionnements structurels actuels du diocèse de Sion.

Quand en 2006 notre ancien curé a annoncé à l'équipe pastorale qu'il nous quittait pour se mettre à disposition d'une dernière paroisse avant sa retraite, nous étions contents pour lui, mais un peu triste pour notre aventure commune. En effet, il avait accepté d'être au service de la paroisse de la Cathédrale parce qu'il y avait là une équipe de travail et une famille sacerdotale qui pouvait lui offrir une « vie de famille » et de prière commune. Avant de travailler avec lui, nous avions pu le rencontrer et lui présenter les souhaits de chacun. Avec lui, l'association des Restos du Cœur avait pu grandir et les pauvres et les étrangers être accueillis.

2003 : nouveau curé. Il nous a été imposé (et inversement, une équipe paroissiale et un terrain pastoral « vivant » lui a été imposé), sans rencontre préalable. Ce prêtre, qui avait quitté sa communauté, puis une paroisse très vivante (trop ?), se retrouve ainsi avec une famille sacerdotale (notre petite communauté) et les Restos du Cœur. Les tensions sont vite arrivées. Une médiation neutre a été souhaitée par l'équipe, mais refusée par le curé : seul le vicaire général devait, selon lui, régler ce conflit. Ce qui a abouti au renvoi de la cure de deux familles, et au mien comme animateur pastoral. A suivi un inexorable mouvement vers l'expulsion totale des Restos du Cœur des locaux de la Cathédrale.

Ce cas illustre des dysfonctionnements du diocèse : les gestion, nomination et engagement du personnel repose sur une seule personne, le vicaire général ; même la médiation possible passe par lui ; le vicaire général veut s'appuyer sur des curés leaders incontestables et incontestés, doyens et modérateurs d'un secteur ; une rencontre avec le vicaire général et l'évêque nous a appris que les familles sacerdotales autour d'un prêtre étaient perçues comme un obstacle pour les nominations.

Notre diocèse est en mal de communication et de dialogue. Lors de sa première session pastorale avec les agents pastoraux du diocèse francophone, notre nouvel évêque a pris le micro pour annoncer que dorénavant ces sessions ne seraient plus « pastorales » mais « de formation ». Or certains prêtres ou laïcs profitaient de ces rencontres pour poser des questions pertinentes sur notre fonctionnement et notre pastorale. Avec cette décision, le dialogue a été coupé. L'ensemble du diocèse fonctionne dorénavant sur ce mode : il communique mais ne dialogue plus (le bureau et le conseil pastoral diocésain, par exemple, sont actuellement supprimés). Mais ce n'est pas tout. La pauvreté et la justice sont aussi mis en marge : Justice et Paix, supprimé ; la diaconie, en stand by ; l'argent et les forces pastorales engagées à la rencontre de l'étranger ou des pauvres, proches de zéro.

La majeure partie des agents pastoraux sont conscients de ces difficultés. Un appel constructif au dialogue et au renouveau dans la collaboration a été lancé lors de la session de formation en 2012 par une vingtaine de prêtres et laïcs. Il n'a pas été entendu. Si mon article porte la même espérance, il s'ouvre sur une autre inquiétude : aurons-nous un nouvel évêque (au plus tard en 2017) ouvert à ce dialogue et proche des pauvres et des étrangers ?

Emmanuel Theler, Sion
animateur pastoral HLM (Hors Les Murs) autoproclamé

La force de s'accrocher

●●● **Patrick Bittar**, Paris
Réalisateur de films

Ma mère va à nouveau se plaindre : « Encore un film *arty* » [elle dira plutôt *intellectuel*] qui ne passe même pas sur nos écrans genevois ! » J'avoue que *La Sirga*, la seule sortie à Paris qui m'ait attiré cette semaine, n'était diffusée ici que dans deux salles. Il est vrai qu'on est aussi curieusement dans la lignée de ma dernière chronique : un premier film, colombien,¹ sans musique, avec des personnages taiseux en prise avec une nature imposante et magnifique. Mais j'espère vraiment donner envie de le voir, si ce n'est aujourd'hui en salle, du moins demain à la télévision. Car ce film de William Vega, présenté il y a un an à la *Quinzaine des réalisateurs* à Cannes, est impressionnant de maîtrise, d'une grande beauté plastique et nous entraîne lentement dans un univers imprégné d'une sourde tension. Après la destruction criminelle de son village, la jeune Alicia vient chercher refuge chez son oncle Oscar, la seule famille qui lui reste. Oscar est un célibataire bourru qui vit au bord d'un grand lac des Andes. Il n'exprime aucune compassion pour cette nièce qu'il connaît mal, mais il l'accueille pour une nuit. Alicia s'accroche et se fait peu à peu accepter par son hôte mutique et son employée revêche, en travaillant dur à la restauration de *La Sirga*, l'au-

berge délabrée d'Oscar. Elle se retrouve malgré elle objet du désir de trois hommes : un jeune passeur qui la courtise la journée, Oscar qui la reluque le soir et le fils d'Oscar qui réapparaît un jour, le bras blessé...

La Sirga représente pour Alicia une étape dans sa résilience, le projet de reconstruire sa vie dans un lieu sûr. Dans son film contemplatif, Vega nous maintient en alerte : tout passe par le non-dit, la suggestion. Le premier plan, un homme empalé, dans la nature, suffit à hanter tout le film. Le danger plane constamment, comme les orages.

En suivant une jeune rescapée qui retape une ruine pour en faire une auberge accueillante, ornée de fleurs et de rideaux, Vega dessine en creux une violence masculine qui lui est étrangère. « Mon histoire est assez proche

La Sirga, de William Vega

« *La Sirga* »



1 • Cofinancé par la France.

de celle d'Alicia, dit l'actrice Joghis Seudin Arias. Elle est assez banale, beaucoup de jeunes femmes en Colombie vivent la même chose. » Le film est, selon Vega lui-même, « une métaphore d'un pays qui recèle de grandes beautés géographiques et ethnographiques, mais où la peur est vraiment ancrée. Beaucoup de personnes subissent cette peur sans rien donner à voir. » Effectivement, les personnages expriment peu, mais restent humains. Il n'y a pas de résolution simplifiée de leurs relations ambiguës, et cela participe de la tension dramatique.

L'admirable travail sur les sons aqueux décale l'atmosphère lacustre hors du réel, vers le conte... Le bruit des pieds qui s'enfoncent dans la vase (*mud* en anglais) nous emmène vers d'autres berges...

En Arkansas

... celles de *Mud* (*Sur les rives du Mississippi*, comme le signale le titre français), plus exactement en Arkansas, l'Etat dont est originaire le réalisateur Jeff Nichols.

Ellis (Tye Sheridan, très bien), 14 ans, s'échappe un soir de la péniche où ses parents se disputent. Avec son copain Neckbone, il part en bateau à moteur, en quête d'une épave échouée sur une île. Là, les deux garçons rencontrent un homme dont les bottes laissent des empreintes en forme de croix. C'est Mud (Matthew MacConaughey). Il est armé, musclé, bronzé, tatoué et dit avoir rendez-vous sur cette île avec sa fiancée (Reese Witherspoon) qu'il n'a jamais cessé d'aimer depuis le jour où, gamin, elle l'a sauvé d'une morsure de serpent. Ellis est touché par cette histoire d'amour romanesque. Neckbone est plus méfiant. Jour après jour, en ravi-

taillant secrètement Mud, terré sur son île, les adolescents vont entrer dans son monde : celui, compliqué, d'un marginal à la dérive, d'un fugitif recherché par la police et des chasseurs de prime.

Mud est de facture beaucoup plus classique que le précédent film de Jeff Nichols, le surprenant et contemplatif *Take Shelter*. C'est un thriller qui dégage une certaine douceur : son récit se développe au rythme paisible du fleuve. Le point de vue étant celui des gamins, le scénario nous tient en haleine par l'éclaircissement progressif du mystère qui entoure Mud.

« Mark Twain est depuis toujours l'un de mes écrivains préférés », dit Jeff Nichols, qui a fait lire à ses jeunes comédiens les *Aventures de Huckleberry Finn*. « Mud parle d'initiation et de masculinité. Je voulais faire un film sur un cœur brisé et un amour fou non réciproque. Quand j'ai vécu ça, j'avais l'âge d'Ellis. » Ellis, dont le père est un peu falot, trouve en Mud un modèle d'identification, mais il va se confronter à la réalité cruelle, au mensonge et à la désillusion.

Le film n'en demeure pas moins résolument positif. A l'heure du tout-cynique, Nichols propose des personnages qui veulent croire (en l'autre, en l'amour...). Trois générations d'hommes (Sam Shepard joue la figure paternelle de Mud) au bord du *Père des eaux* (le nom donné au Mississippi par les Indiens), dans une histoire qui permet à chacun de s'extraire de situations où il était enlisé.

Jeff Nichols avait écrit ce film il y a dix ans déjà pour Matthew MacConaughey. Avec *Mud*, le beau gosse viril et charismatique confirme sa place parmi les meilleurs comédiens de sa génération.

P. B.

Mud - Sur les rives du Mississippi, de Jeff Nichols

Max Ernst, Hubert Looser

Artiste et collectionneur inspirés

●●● **Geneviève Nevejan**, Paris
Historienne d'art

Rares sont les artistes qui peuvent subir l'épreuve d'une rétrospective. Max Ernst (1891-1976) appartient à cette lignée d'exceptions. Son exposition à la Fondation Beyeler sous l'égide de Werner Spies, son meilleur spécialiste, en fait la brillante démonstration. Elle illustre la prodigieuse inventivité d'un infatigable créateur, durant sa longue carrière, de sa période dadaïste à Cologne aux sculptures monumentales que lui inspira Sedona en Arizona.

Le caractère énigmatique de son œuvre a nuï sinon à sa notoriété, du moins à sa popularité. Max Ernst était conscient d'une sorte de fatalité de la dépréciation dans les milieux artistiques patentés et déplorait de ne pas avoir « le don de plaire aux spécialistes ». Sa reconnaissance tardive, il la doit pour beaucoup à Werner Spies, qui eut le privilège de le rencontrer. L'historien d'art sut donner la mesure du génie polymorphe de Max Ernst, au travers de nombreuses et vastes rétrospectives.

Surréaliste avant la lettre

Max Ernst est né surréaliste, avant de le devenir sous l'autorité d'André Breton. Outre ses études d'histoire de l'art, de philosophie et de psychologie,

l'attention portée aux réalisations plastiques des malades mentaux et la lecture de *L'interprétation des rêves* de Freud, dès 1913, anticipent l'univers hors normes de son œuvre future, autant du reste que le dadaïsme. Ce mouvement de révolte, sa négation de toute forme de tradition ou de culture du passé, acheva de lui ouvrir les portes de la liberté et de l'imaginaire. Liberté... Ce maître mot deviendra le terreau de son inventivité.

L'artiste innove dans ses collages réalisés à partir de gravures sur bois, de publicités et de reproductions trouvées dans des publications scientifiques du XIX^e siècle. Il recrée à partir de l'existant une réalité autre, comme dans ces rêves où cohabitent des vécus sans lien apparent, mais pourtant restitués de manière très réaliste.

La technique est le moteur de son renouvellement. En 1925, seul dans une chambre d'hôtel, il est fasciné par le plancher et ses madrures. Il a alors l'idée de poser des feuilles sur le sol et de frotter leur surface avec un crayon. Ainsi naissent les *frottages* et, avec cette technique iconoclaste, les forêts inquiétantes de ses tableaux. Il transposera cette technique dans la peinture avec le principe du *grattage*.

Max Ernst,
du 26 mai au
8 septembre 2013,
Fondation Beyeler,
Bâle
www.fondationbeyeler.ch

Si Max Ernst a le goût du « hasard objectif », il ne renonce pas pour autant à la réalité. Il conçoit, à partir de ces formes, des paysages irréels, hantés de figures hybrides qu'il nomme « fleurs », comme dans *Femme, vieillard et fleur* (1924) exposé à la Fondation Beyeler.

L'artiste n'a jamais cherché à séduire, osant des images irritantes jusqu'au malaise. « La peinture produit de l'agressivité et de la ferveur », disait-il. *L'Ange du foyer*, peint au lendemain de la défaite des Républicains en Espagne, deviendra l'icône prémonitoire des démons d'une Europe déchirée entre lutte fratricide, génocide des juifs et future guerre mondiale.

Si certaines de ses œuvres ont livré rétrospectivement leur sens, il n'y a cependant jamais une seule vérité. Tout reste ouvert, c'est du reste ce qui en fait la poésie.

« *L'Ange du foyer*
(*Le Triomphe du*
surréalisme) » (1937)



La collection Looser

Le Kunsthhaus de Zurich présente la collection de l'homme d'affaires suisse Hubert Looser. Cet ensemble exceptionnel illustre, outre Picasso, Giacometti ou l'*arte povera*, la scène américaine à partir des années 1950. La collection, qui intégrera en 2017 l'extension du Kunsthhaus conçue par l'architecte David Chipperfield, constitue un ensemble unique en raison de la place accordée aux artistes américains, jusqu'alors peu représentés dans les musées non seulement en Suisse, mais aussi en Europe.

Les collectionneurs sont parfois des visionnaires. Les musées le savent, pour en être souvent les bénéficiaires quand ces collectionneurs inspirés s'avisent d'être de surcroît généreux. A l'heure où les institutions européennes ignoraient la création outre-Atlantique, certains perçurent l'importance que revêtaient les Etats-Unis dans l'histoire de l'art contemporain. Bien avant l'envolée inflationniste que connaît depuis quelques décennies le marché de l'art, Hubert Looser sut obtenir les figures de proue de la scène américaine. « Ces artistes étaient encore abordables, j'ai ainsi pu acquérir neuf œuvres de Willem de Kooning, à savoir l'ensemble le plus important consacré à l'artiste en Europe. »

Au-delà des opportunités du marché, le tropisme d'Hubert Looser s'explique par sa double culture. Né en 1938 à Vilters, dans le canton de Saint-Gall, Hubert Looser a multiplié les allers et retours entre l'Europe et les Etats-Unis, où il a poursuivi ses études. Ce contexte particulier ne l'a pas dispensé d'un effort intellectuel, afin de mieux connaître un pan important de la création. Hubert Looser distingue d'ailleurs

le simple amateur d'art du collectionneur qui « se pose une infinité de questions ». Sans ses connaissances, Hubert Looser n'aurait pas constitué un ensemble aussi cohérent.

Après des débuts tournés vers les artistes suisses, il s'impose très tôt une ligne, celle de ses contemporains, des deux côtés de l'Atlantique. Les Américains représentent la part du lion, avec des figures de la stature de Donald Judd, Arshile Gorky, Agnès Martin, Robert Ryman, Ellsworth Kelly et Richard Serra. Picasso, Anselm Kiefer et enfin Lucio Fontana et Guiseppe Penone, rattachés à l'*arte povera*, illustrent le versant européen de sa collection.

Deux vies parallèles

Hubert Looser a bâti sa collection avec la même ambition de l'excellence que ses deux entreprises familiales de chauffage et de bureautique qu'il a introduites en bourse. Sa collection témoigne de la rigueur qu'a façonnée en lui l'homme d'affaires. Il a néanmoins toujours considéré l'art comme le « contre-pied » de sa vie professionnelle, « ancrée dans la réalité qui impose une discipline et une organisation de tous les instants ».

Jusqu'à la vente récente de ses entreprises, Hubert Looser a oscillé entre ces deux univers. « Aux antipodes de ce cadre structuré, l'art était à mes yeux l'informel, la poésie et la musicalité que suggèrent, par exemple, les peintures de Cy Twombly. La constitution de ma collection a composé pendant près de 25 ans une vie parallèle, dans laquelle j'ai puisé un équilibre et une intuition qui m'ont accompagné ma vie durant. »

Au-delà des critères objectifs d'excellence qui ont guidé ses choix, affleure une sensibilité voire un enthousiasme militant, notamment pour Fabienne Verdier, cette artiste française à laquelle la culture chinoise a inspiré de grandioses calligraphies abstraites.

Le collectionneur se livre aussi à un accrochage véritablement personnel dans sa villa zurichoise convertie en fondation. La lumière généreuse exaltée par l'immaculée blancheur des murs y règne en maître. Ici tout est pensé pour faire vibrer des œuvres rares qui s'enrichissent de la proximité, comme l'illustre magnifiquement le face-à-face d'*Annette* assise de Giacometti et de *Sylvette* de Picasso.

Ici disparaissent les « ismes » de l'histoire de l'art, la chronologie et surtout les critères d'évaluation. Le regard du collectionneur est toujours égalitaire : ses œuvres, Hubert Looser les a toutes désirées et admirées, avant de les posséder ; il les aime toutes, un peu comme on aimerait ses enfants.

Nourri de l'exemple d'une philanthropie à l'américaine à laquelle nombre de musées outre-Atlantique doivent leur enrichissement, Hubert Looser considère que l'issue de sa collection est l'institution, en l'occurrence le Kunsthaus de Zurich. Il se réjouit de vivre une « troisième existence » à la faveur de sa collaboration avec les musées. « Je n'ai plus à arpenter les foires, à acheter des œuvres surévaluées et à alimenter un marché qui ne vibre plus pour l'art mais pour l'argent. Je préfère me situer dans la sphère des musées et du public qui contribue à leur existence. »

G. N.

expositions

La collection Looser,
du 7 juin au 8
septembre 2013,
Kunsthau de Zurich
www.kunsthau.ch/
www.fondation-hubert.looser.ch

Amer Drieu

La littérature, un amour trop bavard

●●● **Gérard Joulé**, *Epalinges*
Ecrivain et traducteur

Pierre Drieu la Rochelle,
Romans, récits, nouvelles,
Paris, Gallimard,
Bibliothèque de la
Pléiade 2012, 1936 p.

Ce n'est pas la politique qui fut la tentation majeure des intellectuels français de l'entre-deux-guerres, mais l'action. L'action a quelque chose de romantique que la politique, qui gouverne et administre, n'a pas : l'action révolutionnaire ou contre-révolutionnaire (selon le sens que l'on prête à ces mots qui ont parfois tendance à changer brusquement de camp). Quoiqu'il en soit, pour un intellectuel, l'homme d'action qui se bat aux côtés de ses frères de lutte pour une même cause rêvée ou réelle - libération ou restauration souhaitée - s'oppose à l'homme de cabinet. Ecrire peut-être, mais après le combat et pour raconter son combat. Que raconter avant de s'être battu ? Comment peindre la vie avant de l'avoir vécue ?

Drieu était fils de la guerre, comme Bernanos et Montherlant. La paix a tué ces hommes que la guerre avait faits. Il leur manquera toujours cet alcool. Que faire en temps de paix ? Qu'est-ce qu'un bonheur sans grandeur ? Le métier d'écrivain a toujours quelque peu dégoûté un homme comme Drieu. L'homme est fait pour une aventure plus haute, plus grande. Il est fait pour le sacrifice. Or quel plus grand sacrifice que la guerre ?

Le bonheur étincelant de Stendhal comme le malheur viril et luciférien de Baudelaire, les hommes de la génération de Drieu ne pouvaient plus les goûter. Ils arrivaient trop tard. Aragon devint

communiste. Bernanos né catholique et monarchiste le demeura et combattit longtemps la République aux côtés de Maurras. Montherlant resta apolitique, tout en exaltant la grandeur partout où il la voyait, notamment chez le prêtre et le soldat, ces êtres séparés et dont la vocation est le sacrifice. Drieu alla dans toutes les directions, voulant embrasser tous les contraires.

A vingt ans, il se mit sur la même ligne de départ que Montherlant, Bernanos, Aragon ou Malraux, ses frères en littérature, tous plus ou moins fils de Barrès. C'est pour être lu par eux avant tout qu'il écrivit, et c'est eux qu'il lut en priorité.

Refus de l'homme nouveau

Nietzsche avait vu mourir Dieu. Je ne parle pas du dieu des philosophes. Celui-là n'a aucune existence et aucun intérêt. Je parle du vrai Dieu, celui d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Pascal. C'est celui-là et celui-là seul qui intéressait Nietzsche. Drieu, lui, voit disparaître l'homme ancien que Baudelaire définissait comme prêtre, guerrier et poète.

L'avènement de l'homme nouveau, histrion et consommateur, l'épouvante et le dégoûte. Il refuse de s'éterniser dans

un monde de marchands, où l'honneur et la grandeur n'ont plus leur place.

En attendant de mourir, il aime les femmes, les livres, l'amitié. Il aime même sa patrie et veut la sauver. En vain. (Il avait très tôt pris la *mesure de la France*, titre d'un de ses premiers essais.) Longtemps ses romans nonchalants et sensuels nous avaient déguisé son véritable visage, et je n'ai pas toujours eu beaucoup de sympathie pour le personnel d'oisifs et d'hommes couverts de femmes qui s'y ébat. Mais il me semble mieux comprendre pourquoi Drieu s'est fait le peintre d'une société condamnée.

Drieu était sorti lui-même de cette bourgeoisie rêveuse. Il avait vécu, comme Montherlant et tant d'autres, de la vie la plus raffinée et la plus intellectuelle. Il aimait l'Art nouveau, fréquentait les salons, goûtait le plaisir et faisait souffrir les femmes. Il oscillait entre Maurras et les surréalistes, et parlait avec générosité et clairvoyance de tous ses maîtres et de tous ses frères en littérature (le nombre d'écrivains français de premier ordre entre les deux guerres est stupéfiant). Et s'il découvrit qu'il y a mieux à faire et mieux à être qu'un homme de lettres, il tint néanmoins par toutes ses fibres à cet univers qu'il rejetait.

Drieu était un homme double (quel homme ne l'est pas ?), mi-prophète, mi-dandy, et c'est contre lui-même qu'il écrivit : « Il faut en finir avec l'homme divisé », sans se douter - ou en le sachant probablement - que cette division est le propre de l'homme et qu'elle n'est ni surmontable que sur un plan qui n'est ni celui de l'art ni celui de la politique. Il fut le représentant type d'une génération perdue qui s'enivre de sa perte, censeur d'une société sans force et sans foi.

Personnage de l'entre deux, intellectuel jusqu'au bout (ou presque), avec des vellétés du côté de l'action, il garda cette lucidité amère qui ne le quittera pas. Toujours amer, certes, et de plus en plus, mais merveilleusement lucide et d'une étonnante propension à deviner l'échec possible, voire à le provoquer tant la réussite le dégoûtait. Mais deviner n'empêche pas d'agir. Et ne pas espérer n'empêche pas d'entreprendre.

Mieux vaut partir

C'est parce qu'il ne supportait pas l'idée de se réfugier dans le silence de Paris, le silence de la France, qu'il s'est mis à écrire son *Journal* après 1940, et encore avec quels remords ! « Je n'ai écrit, dit-il, ce journal que par paresse, pour ne pas faire autre chose, des œuvres de taille et de poids. Le journal, c'est la lâcheté de l'écrivain. » Il est pourtant des journaux qui se lisent plus aisément que des œuvres de poids, car il y a une paresse aussi bien chez le lecteur que chez l'auteur.

Drieu a cherché à approfondir la liaison entre la nation, l'Europe, la révolution et le socialisme qui le hantait depuis sa jeunesse. Il est bien entendu que l'Europe et la France de Drieu sont, comme pour Nietzsche, des entités spirituelles et métaphysiques et non des réalités économiques et marchandes.

Six jours avant sa première tentative de suicide, Drieu écrit : « Le temps de la littérature est fini. Le totalitarisme final ramassera les morceaux de l'homme et les broiera dans un ciment ultime. Pour rien au monde je ne voudrais être traité en littérateur irresponsable. Je veux mourir parce que la France que j'ai aimée est finie et que l'Europe ne se

fera pas. Je suis dans un plan philosophique, religieux, métaphysique. J'ai eu le temps de me vouer assez sérieusement à la sainte science de l'Inde et en un sens, comme je n'ai pas une grande disposition mystique ni de grandes facultés métaphysiques, il vaut mieux pour moi partir au moment où je suis de par les circonstances au plus haut de l'enchantement. Peut-être serais-je retombé dans mes flottements et mes errements. Je suis encore susceptible de tentations.

» En dehors de ma foi védantique,¹ j'ai toujours pensé que de mourir à cinquante ans était le bon moment, avant de commencer à être diminué par la maladie et la vieillesse (j'ai une aortite, de l'urée, des crises de sciatique et des hémorroïdes, je perds la mémoire). Avant d'entrer dans ce temps où l'on se rattache à la vie avec l'avarice du vieillard. Je voudrais ne plus écrire, ne vivre que pour la méditation et la retraite. La littérature est devenue du bavardage. Chacun se raconte, raconte ses expériences. Plus rien n'est construit. Ça n'a pas plus d'intérêt que le journalisme. Enfin tout est bien et je serai heureux de mourir en pleine conscience de mon plein choix, en homme. »

Confession ultime

Après deux tentatives de suicide, Drieu se donna la mort dans la nuit du 15 mars 1945. Sa confession, il l'écrivit dans l'un de ses plus beaux textes, *Récit secret*, dans lequel il décrit le dernier jour d'un homme qui va manger la mort et qui renvoie à l'un de ses écrits antérieurs, *Le feu follet*, qui dépeint la même situation, si prémonitoire. On y trouve son mépris, son détachement, sa fidélité.

Sa vie fut une école de camaraderie, d'élégance et de malheur. Il ne semble pas que les femmes l'aient rendu très heureux, bien que certaines semblent lui avoir été très attachées. Comme Baudelaire, il cherchait à leur échapper. Peut-être pour pouvoir atteindre ses altitudes védantiques qu'il n'était pas sûr de pouvoir escalader par ses propres moyens.

La fraternité de frères d'armes était son vrai pays, car il n'avait pas oublié la Comédie de Charleroi. Et il se tua pour sauver son âme. Mishima connaîtra un destin analogue.

Drieu avait, à la fin de sa brève existence, prit ses distances vis-à-vis de la société, du christianisme, de la politique, de l'histoire, de l'Occident et même de l'humanité. Il marchait sur les traces de Guénon et cherchait la vérité en Orient, derrière le voile des apparences et de l'agitation fiévreuse et désordonnée des gens de notre race. Il n'est pas sûr que l'Orient soit resté fidèle à sa vocation de sagesse et d'immobilité.

G. J.

1 • « Relatif au *Vedanta*, l'interprétation philosophique des *védas* (tradition ancestrale hindoue) qui prône un monisme reposant sur la notion de l'unité du moi individuel et du soi universel, constituant la seule réalité spirituelle » (définition du centre national de ressources textuelles et lexicales, Nancy). (n.d.l.r.)

Les fêtes liturgiques

L'auteur, professeur de théologie pastorale, de pédagogie religieuse et d'homilétique, forme les étudiants en théologie de l'Université de Fribourg à concevoir des prédications imagées, vivantes, porteuses de foi et d'espérance en la Parole. Il partage dans ces deux tomes sa longue expérience d'intériorisation profonde de la Parole, proposée aux diverses fêtes liturgiques. Pendant plus de vingt ans, jusqu'en 2011, l'abbé Amherdt a commenté l'Évangile du dimanche dans *L'Echo Magazine*, ainsi que dans d'autres journaux ou revues, et à la radio. Il a rassemblé ses diverses contributions dans un premier volume consacré aux cycles de l'Avent et de Noël, ainsi qu'aux fêtes de la Vierge Marie et des saints. Le deuxième volume est articulé autour des cycles du Carême, de Pâques et du Temps Pascal, ainsi que des autres solennités de l'année (Trinité, Sacré-Cœur, Transfiguration, Exaltation de la sainte Croix, Dédicace de la basilique du Latran et Christ-Roi). Plusieurs articles portent sur la même fête, comme celle de Noël. Avec une belle ténacité, l'auteur s'emploie à évincer des scories qui entachent ce véritable diamant qu'est la fête de la Nativité, pour qu'il puisse à nouveau jeter son éclat lumineux au cœur de chacun. Quelques contes nous sont présentés de façon brève, donnant un reflet de l'inouï : Dieu fait homme.

La fête de Pâques elle-même et sa préparation donnent lieu à toutes sortes d'activités créatrices, pour aider à mieux saisir que c'est la vie même du Ressuscité qui est greffée en notre chair : ancre en forme de Croix symbolisant l'espérance en le Ressuscité sauveur, avec une chaîne de communion dont chacun peut être un maillon rattaché au navire de la communauté ; métier à tisser placé dans les églises de Sierre qui ont reçu, tout au long du Carême, des brins de laine accrochés par des paroissiens de tous âges, chaque fois que l'un d'entre eux vivait un moment de partage avec le Tout autre ou l'autre. Le Temps Pascal invite à abandonner les étoffes déchirées du passé, pour revêtir le vêtement neuf tissé à travers ombres et lumières, en présence du Christ vivant.

Ces pages offrent un regard à la fois frais et profond sur les moments marquants de l'année liturgique. Elles nous conduisent vers l'intérieur du mystère, renouvelant notre compréhension de chaque fête, suscitant en nous un agir nouveau au contact de la Parole.

Ces livres sont à recommander aux prédicateurs et à tous ceux qui craignent une certaine routine dans les rassemblements festifs autour du Seigneur.

Monique Desthieux

François-Xavier Amherdt,
Dieu est une fête,
T. I, 2012, 268 p. et
T. II, 2013, 310 p.,
St-Maurice, Saint-Augustin

Une démocratie trop crédule ?

Gérald Bronner,
La démocratie des crédules,
Paris, PUF 2013,
344 p.

Les exemples sont multiples d'affirmations ou de théories saluées par un grand retentissement médiatique, alors qu'elles ne résistent pas plus à la critique scientifique qu'au démontage des mécanismes mentaux qui les construisent. Mais il est alors souvent trop tard. La croyance s'est si solidement installée dans l'opinion que l'on se fait des choses, qu'elle résiste aux arguments fondés sur la connaissance la mieux établie. C'est le phénomène que dénonce le sociologue français Gérald Bronner.

L'auteur cite le cas du vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole), qu'une étude trompeuse de la fin des années 1990, portant sur douze cas seulement, mit en relation avec diverses pathologies, dont l'autisme. Le Medical Council britannique la condamna. Il reste que la couverture vaccinale chuta et que les cas de rougeole subirent une notable recrudescence.

De la même eau, et toujours selon Bronner, la dangerosité de la molécule de l'aspartame ou des OGM, les méfaits des lignes à haute tension et des antennes de téléphone mobile, les leucémies infantiles provoquées par la proximité de centrales nucléaires. « L'inquiétude, écrit l'auteur, est un excellent produit médiatique. »

La crédulité est un effet pervers de l'intelligence humaine. Celle-ci retient spontanément les informations qui renforcent son inclination première (le « biais de confirmation ») et tend à négliger les faits qui la contrarient. Elle est rétive au

hasard, quand elle considère la « loi des séries » comme une anomalie significative : plusieurs accidents d'avions qui surviennent le même mois, par exemple, plutôt que de se trouver répartis tout au long de l'année. Lorsqu'il s'agit d'interpréter des statistiques, elle peine à intégrer la donnée décisive de la taille de l'échantillon. Elle est vulnérable à « l'effet Fort », du nom de l'écrivain américain, apôtre du paranormal, Charles Fort (1874-1932), qui consiste à accumuler en faveur d'une thèse, à la façon d'un millefeuille, des arguments disparates, sans autre relation les uns avec les autres que de construire ou de renforcer une conviction. Pratique ordinaire des théoriciens du complot.

Plus que jamais, par les effets accélérateurs et multiplicateurs de l'Internet, nous nous trouvons cernés par des propositions de sens. Les avis hétérodoxes, les hypothèses douteuses se bousculent sur le Web, alors que les scientifiques considèrent souvent qu'ils n'ont pas le temps de disputer sur chaque sujet de controverse. Du fait de leur masse, ces avis et hypothèses se trouvent ainsi privilégiés par les moteurs de recherche, ce qui accroît leurs chances d'influencer les esprits.

Comment se garder des travers qu'encourage la mutualisation des discours, des plus réfléchis aux plus farfelus ? La responsabilité des journalistes et des médias est ici directement engagée.

Daniel Cornu

Terres de sang

Il y a trois genres de livres : ceux qui nous font dresser les cheveux sur la tête, ceux qui nous font pleurer, ceux qui nous éclairent. Ces trois genres convergent dans l'extraordinaire ouvrage de Timothy Snyders, *Bloodlands* (2010), dont la traduction en français est parue récemment.

Nos cheveux se dressent sur la tête en raison des chiffres solides que donne cet auteur sur les massacres qui ont eu lieu de 1933 à 1945, entre Varsovie et Moscou, Kiev et Leningrad : 14 millions de morts dans la population civile et parmi les prisonniers de guerre, sans compter les victimes de la Deuxième Guerre mondiale.

Les larmes nous viennent aux yeux en raison de la manière dont Timothy Snyder parseme son récit de détails précis sur ce qui s'est passé : ainsi cette petite fille qui s'adresse à un officier SS : « Je sais, Monsieur, que vous êtes un homme bon. Soyez assez gentil pour ne pas m'emmener. Ma mère ne m'a quittée que pour un moment et va tout de suite revenir. » Immédiatement, elle fut envoyée à Treblinka.

Nous sommes éclairés, parce que Timothy Snyder nous fait sortir du débat stérile entre Shoah et Goulag. Une controverse s'est déroulée sur la légitimité d'une comparaison entre les deux grands totalitarismes du siècle passé. Désormais, ce chapitre est clos. Les souffrances des victimes de ces deux monstres sont si astronomiques, que l'essentiel est de parler de ce qui s'est passé. Dire qu'un système est plus hor-

rible que l'autre est absurde devant cet océan de morts par famine, par chambres à gaz, par torture. Qui oserait, confronté à un tel abîme d'horreurs, assigner l'origine du mal à Hitler plutôt qu'à Staline, ou l'inverse ? « Les Européens ont tué des Européens dans des proportions horribles au milieu du XX^e siècle. »

Nord de la Pologne : quelques centaines de prisonniers polonais et juifs polonais. Ils avaient d'abord été envoyés à Auschwitz, réquisitionnés pour le travail, puis transférés au *Camp de concentration Varsovie*. Les conditions y étaient telles que certains d'entre eux demandèrent à être renvoyés à Auschwitz et gazés. D'autres juifs, en Biélorussie et surtout à Minsk, résistèrent « plus que partout ailleurs » à ce qu'on pourrait appeler un torrent d'Oradour-sur-Glane. Granges brûlées avec mitraillage de ceux qui tentent de s'enfuir. Le lendemain, des os humains dans la gueule des chiens qui errent dans les décombres, comme ceux qui, dix ans auparavant, sillonnaient les rues en Ukraine, en quête des restes des corps victimes du cannibalisme induit par une famine imposée par Staline.

A mesure qu'il tourne les pages, le lecteur saisit toute la portée d'une observation de l'auteur dans sa préface : « La très grande majorité des victimes dans les terres de sang n'a jamais vu un camp de concentration. »

Jan Marejko

Timothy Snyders,
Terres de sang.
L'Europe entre Hitler
et Staline, Paris,
Gallimard 2012, 720 p.

 ■ Spiritualité

Francine Carrillo
J'aimerais que vivre tu apprennes
Quand Marthe nous ouvre un sentier spirituel
 Paris, Médiaspaul 2013, 126 p.

Quand l'histoire de Marthe et Marie (Lc 10,38-42) est revisitée par Maître Eckhart, elle ouvre un chemin spirituel fécondant. Maître Eckhart nous bouscule, nous pousse hors de nos retranchements dualistes. « Lève-toi, apprends à vivre, vise la liberté vers l'Un, comprends-toi de toi-même, agis sans pourquoi, sois près des choses et non dans les choses », etc.

Dans son interprétation « subtile et stimulante », nous retrouvons la profondeur de la liberté intérieure et de la pleine attention au présent, « au lieu où l'Autre réveille son énergie, sa vitalité », comme l'écrit Francine Carrillo. Il fallait la plume de celle-ci, sa prose poétique et sa voie de méditation pour mettre en honneur le sermon 86 de Maître Eckhart, qui ouvre des abysmes dans la compréhension de l'Évangile.

Espérons que ce livre nous incitera à lire ou à relire ce grand maître spirituel du XIII-XIV^e siècle, et à méditer ses propos. Qui l'a fait ne peut plus se passer du souffle fécond de la cime de l'Évangile, loin de « l'alternative stérile entre action et contemplation ».

Marie-Thérèse Bouchardy

 ■ Société

Christine Brunet, Aurore Aimelet
Dis bonjour à la dame
Une bonne éducation : un atout pour la vie
 Paris, Albin Michel 2012, 194 p.

Cerner de près les multiples attitudes possibles face à la complexité des attentes et des besoins d'un enfant apporte de l'oxygène dans la manière tumultueuse du vivre ensemble actuel. En petits chapitres clairs, précis et nuancés, à l'écriture agréable, nous partageons les préoccupations des parents et des éducateurs, tout en appréciant les lignes de conduite proposées ici, pour toutes situations. Chaque enfant est unique et chaque adulte a son histoire : cela amène à rechercher en chaque cir-

constance le comportement le meilleur pour l'enfant.

Christiane Brunet, psychologue-clinicienne et psychothérapeute, et Aurore Aimelet, journaliste spécialisée en psychologie, proposent un bon vade-mecum au service de l'enfance, plus particulièrement dans nos traditions occidentales. Il n'y a pas de référence à la religion ni à une idéologie : c'est du bon sens, l'humain d'abord. En fermant ce livre, le lecteur se dit : « Il y a de l'espoir ! »

Willy Vogelsanger

 ■ Sciences

Carl Friedrich von Weizsäcker
La science des astres
et la présence de Dieu
Religion et science de la nature

Genève, Labor et Fides 2012, 308 p.

L'intention de ce livre est de faire connaître à un plus large public francophone l'œuvre scientifique et les inspirations éthiques et religieuses de ce grand Allemand, que la République fédérale a élu à la présidence en 1970. Mais je crains que l'ouvrage ne puisse atteindre son but, car il est conçu comme une anthologie peu homogène. Il est traduit d'un ouvrage allemand où sont rassemblés - par Thomas Görnitz - des morceaux choisis, tirés de plusieurs ouvrages de Friedrich von Weizsäcker, les uns plus scientifiques, les autres plus philosophiques ou religieux, et regroupés dans une série de chapitres dont on perçoit difficilement la cohérence. Une postface cherche à donner une idée des provenances, mais éclaire moins que le tableau spécifique des *Sources*.

Grâce à une préface de Ilke Angela Marchal et à un autoportrait de l'auteur, on repère les origines et la maturation de cet ami de Heisenberg, et ses débuts en physique quantique qui vont l'amener à la physique de l'atome et aux perspectives terrifiantes de l'armement atomique.

On cherche ensuite à voir clair dans ce qui est sa conception de la science et de la technique, avec des exigences éthiques universelles et avec le christianisme dans lequel il s'est toujours reconnu. Mais on est égaré. Ainsi, le thème de la création se distribue sans lien entre l'astrophysique et la Genèse biblique. Les rapports entre science

et religion s'éparpillent entre Galilée (chap. III) et les « trois grandes questions » de Kant (chap. VI). Deux textes consacrés à la physique, rajoutés, par bonheur, à l'édition allemande, concluent heureusement le livre.

Rien ne résume mieux peut-être cette pensée pénétrante et engagée que ce mot puissant : « La démocratie, l'affranchissement des esclaves et l'ordre social donnent une forme institutionnelle à ce qui devrait être attendu de chaque chrétien comme attitude du cœur. »

Philibert Secretan

■ Théologie pratique

Antoine Nouis

La lecture intrigante

La Bible appliquée à vingt situations de vie
Genève, Labor et Fides 2012, 242 p.

Le titre de ce livre est surprenant : « Lecture intrigante ». Qui dit *intrigue*, dit, selon le dictionnaire, « machination secrète » ou « déloyale » « pour obtenir un avantage ou pour nuire ». L'auteur, qui a été plus de vingt ans pasteur de l'Eglise réformée de France, nous offre dans ces lectures vingt rencontres qui lui ont permis de schématiser la relation pastorale, à l'aide d'une triangulation dont les sommets sont : le sujet, le pasteur et les Ecritures.

Antoine Nouis tente de renoncer à toute prétention humaine ou spirituelle afin de s'attacher à la seule vocation d'être « une araignée tissant des fils entre la Parole de Dieu et ses contemporains ». Il affectionne le récit biblique qui permet au sujet de mettre en intrigue son histoire et de l'inscrire dans un ensemble qui la dépasse ; d'élargir ainsi l'espace de compréhension du sujet, de creuser des brèches dans les impasses où il est enfermé.

La mémoire à laquelle il fait appel est toujours un mélange de souvenirs et d'oublis qui se laisse recomposer, à partir d'une intrigue personnelle, en fonction de désirs, d'interdits, d'attente et de représentations. Les récits bibliques disent ce qui se vit, ce qui se sent, ne rapportant pas exactement les faits, mais se manifestant dans une narration qui permet d'opérer des déplacements, d'ouvrir des fenêtres, de dégager de nouvelles perspectives lorsqu'une situation est nouée. Selon Tzvetan Todorov,

« aucune philosophie, aucune analyse, aucun aphorisme, quelque profond qu'ils soient, ne se peuvent comparer en intensité et en plénitude avec une histoire bien racontée ».

L'auteur nous livre avec simplicité, et souvent humilité, ses rencontres, ses questionnements, ses doutes, sans que la valeur de cette *lecture intrigante* ne soit remise en question, car, nous dit-il, cette démarche invite le sujet à entrer dans le cercle des auditeurs, à s'asseoir autour d'un feu, à laisser le conteur lui raconter la Bible, à se laisser surprendre, émouvoir et aussi à se laisser déplacer par le récit.

Les chapitres 1 et 2 se lisent avec bonheur, alors que les 3 et 4, qui sont une sorte de synthèse, sont plus difficiles et s'adressent à un public averti. Précisons que sur les vingt rencontres présentées, quatorze ont été fécondes et six ne l'ont pas été.

Marie-Luce Dayer

■ Spiritualité

Charles Delhez

Et si Dieu existait ?

120 questions en toute simplicité

Paris/Namur, Mame/Fidélité 2012, 160 p.

Cent vingt questions, réparties en neuf chapitres, chacune occupant une page, plus ou moins remplie. Ce qui frappe, c'est d'abord le ton simple, familier, celui de la conversation. Pas de dogmatisme, pas de sentences ; des affirmations de foi, certes, mais parfois, en guise de réponses, d'autres questions provoquées par la question posée...

Celles sur Jésus sont les plus nombreuses : de « Jésus a-t-il toujours su qu'il était Fils de Dieu ? », à « Pourquoi Dieu n'a-t-il pas défendu Jésus ? », en passant par « Jésus a-t-il eu des enfants ? », et enfin « En quoi Jésus est-il le Sauveur ? ».

Beaucoup d'interrogations aussi au sujet de la mort et de la résurrection : « A quoi ressemble le Paradis ? », « Pourquoi y a-t-il l'Enfer si Dieu pardonne toujours ? », et quelques-unes, inévitables, sur la vie en Eglise : « Qui commande dans l'Eglise ? », « Pourquoi les prêtres ne peuvent-ils pas se marier ? », etc.

Nous retrouvons simplement des réflexions que nous nous sommes faites un jour ou

qui nous ont été adressées. La tradition catholique est visitée et expliquée par le Père jésuite, sans excès. Les réponses sont éclairées d'images, de paraboles, de témoignages brefs, de courts passages bibliques.

La ligne directrice, à travers tous les méandres des questionnements, reste toujours l'amour de Dieu, de Jésus et des autres, qui transforme et donne sens à toute vie, à toute communauté humaine, à tout lien avec Dieu.

Petit livre utile pour qui dialogue avec des jeunes, des recommençants, des incroyants curieux.

Suzanne Bruchez

■ Témoignages

Sophie Divry **Journal d'un recommencement**

Lausanne, Noir sur Blanc 2013, 82 p.

Etonnant ! Un journal intime qui a comme toile de fond la messe dominicale... Etonnant comme l'auteure décrit avec humour la monotonie du rite et la difficulté de concentration pendant l'office ! Etonnant et drôle aussi comment l'ennui et l'agacement de certains moments la mènent à la sérénité et à la complétude. Les sens éveillés, Sophie Divry nous livre ce qu'elle entend, ce qu'elle voit et vit, le tout entrecoupé de paroles liturgiques, de bribes d'Évangile ou de prédication, ainsi que de refrains et de répons. Et, sous forme d'anecdotes amusantes, l'auteur partage ses pensées dominicales.

C'est une « recommençante » qui parle, une femme qui avait rompu avec une Église vécue comme insupportable, une femme déshabituée des rites et qui recommence à fréquenter la messe et retrouve la gratuité des rendez-vous hebdomadaires du dimanche matin.

Le récit ressemble à une transhumance d'église en église, de paroisse en paroisse, au gré de la vie ; c'est aussi une description de la communauté dans laquelle l'auteure s'engage. Journal ciselé et critique, et pourtant porteur d'une grande tendresse envers ces « dizaines, centaines de messes vécues [qui] ensemble finissent par tisser un lien ».

Anne Deshusses-Raemy

Jean-Marie Mérigoux **Vers d'autres « Ninive »**

Le Caire, Istanbul, Marseille

Lettres 1985-2010

Paris, Cerf 2013, 288 p.

L'auteur a passé 14 ans au couvent dominicain de Mossoul (la Ninive biblique), qu'il a quitté en 1983 pour l'Institut dominicain d'études orientales au Caire. Il vit aujourd'hui à Marseille. Grand voyageur, parlant arabe et chaldéen, mais « pilier » de bibliothèque doté d'une immense culture, il a commencé d'envoyer à ses amis, dès son départ d'Irak, des lettres où il leur relate, avec vivacité et un sens aigu de l'information, son intense activité dans la région. Voici donc réunies vingt-neuf lettres qui nous font partager de l'intérieur la vie des chrétiens d'Orient.

« Célébrer ensemble la résurrection est notre manière propre de nous situer par rapport à tout ce qui exprime d'autres messages et d'autres attitudes religieuses. Là nous sommes dans notre élément... dans une communauté célébrant un royaume qui n'est pas de ce monde. » Ces lettres nous apprennent aussi « à quel point la langue arabe est l'une des grandes langues du christianisme et combien l'Église catholique est à l'aise dans sa liturgie byzantine, qu'elle partage avec plusieurs Églises orthodoxes ».

L'actualité de la région a été dramatique quasiment partout ces vingt-cinq dernières années. Pourtant, le lecteur est frappé par le ton joyeux (au sens paulinien) du Frère Mérigoux, qui sait que le Seigneur ne nous « donne pas la paix comme le monde nous la donne ». Les lettres sur Le Caire, le Liban (1990), Jérusalem et Istanbul sont particulièrement informatives. Les plus récentes sont consacrées à l'exode des chrétiens d'Irak, réfugiés dans ces autres *Ninive* que sont devenues les villes de Turquie, de France et de Suède que l'auteur visite régulièrement.

L'ouvrage se conclut sur le martyre des chrétiens-catholiques dans leur église cathédrale de Bagdad, le 31 octobre 2010. Notes et références bibliographiques du plus haut intérêt.

Jean-Bernard Houriet

Basset Lytta, *Le souffle va où il veut*, Genève, Labor et Fides 2013, 180 p.

Benzine Rachid, *Le Coran expliqué aux jeunes*, Paris, Seuil 2013, 200 p.

Bourquin Yvan, *Quel Dieu pour tant de souffrance ? Lettre aux blessés de la vie*, Bière, Cabédita 2013, 94 p.

Caffin Gilbert, *Grandes figures de l'Oratoire. En sympathie avec leur temps*, Paris, Cerf 2013, 208 p.

Cendrars Blaise, *Lettres 1920-1959. « Ne m'appellez plus ... maître »*, Carouge, Zoé 2013, 192 p.

Cendrars Blaise, *Correspondance 1934-1959. « Je travaille à pic pour descendre en profondeur »*, Carouge, Zoé 2013, 350 p.

Charguéraud Marc-André, *Cinquante idées reçues sur la Shoah. T. II. De « J » à Xénophobie*, Genève, Labor et Fides 2013, 278 p.

Collaud Thierry, *Démence et résilience. Mobiliser la dimension spirituelle*, Lumen Vitae, Bruxelles 2013, 102 p.

*****Col.**, *Théologie africaine au XXI^e siècle. Quelques figures. Vol. III*, Fribourg, Academic Press 2013, 224 p. [44500]

*****Col.**, *Maurice Zundel, philosophe, théologien, mystique*, Paris, Parole et Silence 2013, 224 p. [44504]

*****Col.**, *Catéchèse protestante et enseignement religieux. Etat des lieux et perspectives*, Bruxelles/Genève, Lumen Vitae/Labor et Fides 2013, 248 p. [44514]

Cool Michel, *François. Pape du Nouveau Monde*, Paris, Salvator 2013, 128 p.

Cornu Daniel, *Tous connectés ! Internet et les nouvelles frontières de l'info*, Genève, Labor et Fides 2013, 218 p.

Cuvillier Elian, *Traversée du christianisme. Exégèse, anthropologie, psychanalyse*, Montrouge, Bayard 2013, 312 p.

Dall'Oglio Paolo, *La rage et la lumière. Un prêtre dans la révolution syrienne*, Paris, L'Atelier 2013, 200 p.

Janton Pierre, *John Knox. Réformateur écossais (v. 1513-1572)*, Paris, Cerf 2013, 382 p.

Marguerat Daniel, *Un admirable christianisme. Relire les Actes des apôtres*, Bière, Cabédita 2013, 96 p.

Marguerat Daniel, *Dieu et l'argent. Une parole à oser*, Bière, Cabédita 2013, 94 p.

Musy Guy, *Sous le soleil de Midi - 1970-1989. In illo tempore*, Fribourg, La Sarine 2013, 288 p.

Ratzinger Joseph, *L'enfance de Jésus*, Paris, Flammarion 2012, 192 p.

Rime Jacques, *Nicolas de Flue ou l'âme d'un pays. Quinze itinéraires au cœur de la Suisse*, Bière, Cabédita 2013, 104 p.

Rodhain Fabien, *Autopsie d'une manipulation*, Genève-Bernex, Jouvence 2013, 318 p.

Takahashi Genichiro, *Sayonara gangsters. Roman*, Paris, Books Editions 2013, 224 p.

Tornielli Andrea, *François. Le pape des pauvres*, Montrouge, Bayard 2013, 192 p.

Valadier Paul, *Rigorisme contre liberté morale. « Les Provinciales » : actualité d'une polémique antijésuite*, Bruxelles, Lessius 2013, 118 p.

Van Strappen Anne, *Sagesse et puissance de la communication non violente*, Genève-Bernex, Jouvence 2013, 60 p. + 56 cartes

Veyron Marie-Laure, *Le toucher dans les Evangiles*, Paris, Cerf 2013, 208 p.

Vous pouvez emprunter ces livres à la bibliothèque du CEDOFOR, à Carouge/Genève.

**Consultation
sur www.cedofor.ch**

Ménage de printemps

J'ai regardé la première chaîne. Ils parlaient de Jérôme Cabuzac. J'ai regardé la deuxième chaîne. Ils en parlaient aussi. J'ai regardé la troisième chaîne. Rebelote ! Au final, j'ai dû me faire une raison. Jérôme Cabuzac, à toutes les sauces, colonisait l'ensemble des chaînes francophones. J'ai éteint la télé et j'ai fait mon repassage.

Le lendemain, rien de nouveau sous les projecteurs. Enfin si : cette fois, ils ne parlaient plus seulement du vilain menteur Cabuzac, mais aussi des méchants fraudeurs fiscaux qui venaient planquer leur argent en Suisse. J'ai éteint la télé et j'ai rempli ma feuille d'impôts.

Le lendemain, comme il fallait s'y attendre, ils ont parlé du secret bancaire. Pfff ! J'ai éteint la télé et je suis allée chercher des sous au Bancomat.

Le lendemain, ils ont parlé de corruption et d'argent sale. J'ai éteint la télé et je me suis dépêchée d'aller dépenser

mon fric avant qu'il me souille les mains. J'ai acheté des roses et de la lessive.

Le lendemain, ils ont parlé de morale. Je me suis dit : « Tiens, les grands mots sont lâchés. » J'ai pensé à toutes les inquisitions, à tous les pogroms, à toutes les croisades qui ont ensanglanté l'histoire au fil des âges et des carnages. J'ai pensé à toutes les chasses aux sorcières - ou aux libres-penseurs, ou aux communistes, ou aux intellos, ou aux bomos, et j'en passe - qui ont fait honte à l'humanité. A toutes les idéologies totalitaires dont ces horreurs ont découlé. A tous les hégémonismes politiques, religieux, raciaux qu'elles ont contribué à renforcer. Et qui se réclamaient tous, d'une façon ou d'une autre, de cette fameuse « morale », faussée, criminelle, liberticide car imposée de l'extérieur, et fondée au surplus sur une appréciation éminemment arbitraire du bien et du mal. Alors que la morale, la vraie, ne trouve son sens que dans les valeurs de l'âme et ne s'inspire que d'une seule règle universelle : ne pas faire aux autres ce qu'on

ne voudrait pas qu'ils nous fassent. Quelles valeurs mènent le jeu, aujourd'hui, en politique ? A quelles règles d'or ou d'argent obéissent les élus ? En l'absence de toute certitude à ce sujet, j'ai éteint la télé et j'ai lavé mes rideaux.

Le lendemain, continuant sur leur lancée, ils ont parlé de transparence. Un mot plaisant. Un mot galvaudé. J'ai failli me laisser avoir. Je me suis dit : génial, enfin ils prennent conscience des choses. Et puis je me suis souvenue du nombre de fois où ce mot avait été prononcé, dans les milieux politiques ou financiers, et du nombre de promesses qu'il avait suscitées, suivies inexorablement d'espoirs déçus. La transparence n'est qu'un leurre, un os jeté à l'opinion publique. On peut bien sommer les gens de dire la vérité, on ne peut pas les y forcer, sauf à exercer sur eux un très moche chantage. On peut bien se mettre à fouiller dans le compte en banque des élus, on ne peut pas savoir ce qu'ils ont dans le cœur. S'engagent-ils en politique pour servir le bien commun ou leurs propres inté-

rêts ? La réponse ne coulant pas de source, j'ai éteint la télé et j'ai nettoyé mes vitres.

Le lendemain, ils ont parlé de grand déballage. Les ministres français allaient devoir vider leur sac en public. Ça m'a fait bien rigoler. J'ai éteint la télé et j'ai sorti ma poubelle.

Le lendemain, je n'ai pas regardé la télé. J'ai fait de l'ordre dans mes armoires, nettoyé mon frigo, brossé mes tapis, dépoussiéré mes meubles, passé l'aspirateur et récuré mes sols. Bref, j'ai procédé à un méga ménage de printemps. Résultat, mon appartement brille comme un sou neuf. Chouette ! Ça a du bon, parfois, les scandales. Je me réjouis déjà du prochain.

Gladys Théodoloz

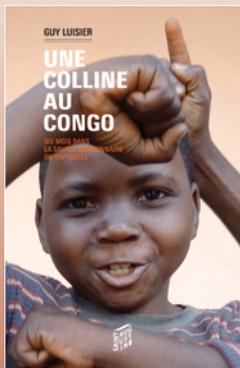


Editions Saint-Augustin



Louissette Mantillèri
**La pédagogie
du bonheur**

■ Fr. 29.-



Guy Luisier

Une colline au Congo

Six mois dans la
savane missionnaire
du XXI^e siècle

■ Fr. 30.-



Joël Pralong
**Mais qui a dit
que Dieu n'aimait
pas les homos?**
Témoignages / Récits

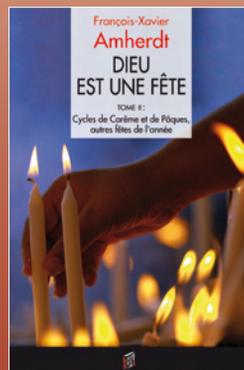
■ Fr. 27.-

*François-Xavier
Amherdt*

Dieu est une fête
Tome II

Cycles de Carême et
de Pâques, autres fêtes
de l'année

■ Fr. 34.-



*Jean-Claude Boillat et
François-Xavier Amherdt*

**Web & Co au service
de la pastorale**
Les nouvelles technologies
de l'information
et de la communication

■ Fr. 38.-



Catherine Agthe Diserens

**Sexualité
et handicaps**

Entre tout et rien...

■ Fr. 22.-